



Assemblée Générale Ordinaire



PROCÈS-VERBAL du Samedi 09 novembre 2019 – VALLET

1. Communication du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire par Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Le Directeur Général, Jérôme CLEMENT, rappelle que :

- ✓ L'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue est constituée de 211 clubs + 31 Délégués de district (cf annexe 1), soit 242 membres portant 1 795 voix.
- ✓ L'article 19 des Statuts de la Ligue précise que « L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut délibérer que si la moitié plus un au moins de ses membres, représentant au moins la moitié plus une des voix, est présente. »
- ✓ Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 122 membres représentant 899 voix.

Quorum :

- Nombre de membres présents/représentés : 185 / 242 soit 76,45 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1 502 / 1 795 soit 83,68 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale extraordinaire peut valablement délibérer ».

2. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Jacques BODIN, Secrétaire

Le Secrétaire, Jacques BODIN, déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

3. Modalités du vote électronique – essai des boitiers

Monsieur Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

4. Allocution de Monsieur Gérard LOISON, Président

Bonjour à toutes et à tous,

Je voulais saluer particulièrement mais sans pour autant avoir pu m'assurer de leur présence, Madame Roselyne BIENVENU, conseillère régionale, Madame Anne CORDIER, Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif, Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire de Vallet, Monsieur Claude SIMONET, ancien Président de la Ligue Atlantique, Monsieur Michel TRONSON, ancien Président de la Ligue Atlantique, Michaël LANGOT de la FFF et enfin Mickaël CHEVALIER, Président de l'UNAF Régionale. J'ai des excuses à vous présenter de Marc DEBARBAT, Président de la LFA ainsi que de Pierre SAMSONOFF, directeur de cette même LFA, de Christelle MORANCAIS, notre Présidente du Conseil Régional et de quelques membres du Conseil de Ligue, Florence AUDOUIN et Philippe LESAGE.

Mesdames et Messieurs,

Je ne reviendrai pas en détail sur ce qui a été la saison écoulée. Cela va être fait avec le compte-rendu moral établi par notre service communication et commenté par notre secrétaire général.

Pour autant, je ne peux pas passer sous silence l'exceptionnelle réussite de cette Coupe du Monde féminine qui, à défaut de l'être complètement sur le plan sportif, l'a été sur le plan populaire.

Je voudrais à cette occasion dire Merci à la FFF mais aussi aux équipes de la Ligue pour ce qu'elles ont mis en place et à vous surtout les clubs qui avez pris une part importante à cette réussite grâce à votre implication et à vos efforts pour permettre la participation effective à des rencontres de nombreux membres jeunes et moins jeunes, garçons et filles de vos clubs.

Je voulais :

- ✓ Faire état auprès de vous de la tenue de notre engagement financier de retour à l'équilibre de nos comptes tel que pris devant vous en AG l'an dernier qui vous sera commenté par notre trésorier ;
- ✓ Vous dire aussi merci, pour votre implication dans la volonté de pérenniser l'élan de féminisation déjà donné dans le football et sur notre territoire ;
- ✓ Vous féliciter pour la qualité des projets portés en particulier sur l'orientation vers les labels jeunes futsal et féminin ;
- ✓ Me réjouir avec vous du dynamisme de notre football jeunes, garçons et filles. Preuve nous est donnée avec la volonté affichée par beaucoup d'entre vous à effet d'intégrer les championnats régionaux ;
- ✓ Vous féliciter aussi pour les efforts que vous faites en matière de qualité de l'encadrement de vos équipes seniors, en particulier. Ceci afin de répondre à nos exigences réglementaires d'une part et à l'intérêt de la qualité de l'accueil de vos licenciés, mais aussi de la qualité du jeu ;
- ✓ Vous encourager à œuvrer dans le sens de la professionnalisation de vos clubs par l'embauche, la formation, l'apprentissage, etc... qui donnent à notre avenir des perspectives de qualité et de soutien aux dirigeants bénévoles que vous êtes ;
- ✓ Vous alerter aussi sur la nécessité d'être acteur de nos, de vos évolutions face aux demandes diverses et variées de nos licenciés sans cesse à la recherche de pratiques nouvelles et souvent moins contraignantes ;

A cet égard, nous sommes, toutes et tous, dirigeants de clubs ou de la ligue, dans le registre du football classique, celui de la compétition.

Sous peine d'en souffrir gravement, il importe que nous ouvrons rapidement les portes de nos clubs au football loisir sous toutes ses formes.

Ainsi sera donnée la possibilité à certains de nos pratiquants d'évoluer dans un cadre différent tout en demeurant attachés à nos clubs.

Certains d'entre vous l'ont permis et leur exemple doit profiter à tous.

Enfin, vous inviter à nous interpeller autant que de besoin en participant aussi à la vie de la ligue.

Notre service « Conseils aux Clubs » est désormais complètement opérationnel, et avec l'équipe technique régionale, et l'ensemble des autres services administratifs de la ligue, nous sommes naturellement à votre disposition et celle de vos licenciés pour vous accompagner et vous soutenir dans vos projets.

Le programme de notre AG est copieux, je m'en tiendrai là tout d'abord.

Je vous souhaite de bons travaux. Il y a matière.

Je reviendrai vers vous en fin d'AG.

A tout à l'heure,

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 novembre 2018 à Carquefou

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 03 novembre 2018 à Carquefou est adopté.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 321

- « oui » majoritaire à 98,29 %

Conclusion : Validé.

6. Présentation du rapport moral d'activité par M. Jacques BODIN, Secrétaire

Une vidéo réalisée par le Service Communication de la ligue retraçant les moments forts de la saison 2019/2020 est présentée à l'Assemblée.

Jacques BODIN, Secrétaire

Un grand merci au service communication pour cette présentation à la fois dynamique et très ludique de l'activité sur toute cette saison 2018/2019. Vous avez eu, dans les documents qui préparaient cette Assemblée Générale, une plaquette qui reprend l'activité de la saison écoulée. Je ne vais donc pas revenir point par point sur chacune de ces activités et manifestations. Vous avez pu les découvrir et vous aurez l'occasion de les découvrir sur le site. Ce que je voudrais, à cette occasion, c'est mettre en lumière tout le travail qui est réalisé en amont, au quotidien, pour arriver à la finalité qui vient de vous être présentée par l'intermédiaire de cette vidéo ou dans la plaquette. Un travail qui est réalisé à la fois par les élus, que ce soit le Comité de Direction, le Bureau ou l'ensemble des Commissions Régionales rattachées à neuf pôles d'activités. Ce travail de l'ombre, mais qui est la pierre première de l'édifice qui conduit aux finalités des actions telles qu'elles viennent de vous être présentées, c'est un travail, notamment au niveau de Comité de Direction, qui est important puisqu'il y a eu 14 procès-verbaux qui ont traduit le fruit du travail de ce Comité, qui définit les grandes orientations, les pistes de réflexion et de décision au niveau de la Ligue. Un travail préparé aussi par le Bureau qui se réunit aussi régulièrement et qui a fait l'objet de 14 procès-verbaux. Tout cela est également préparé par des Commissions, à travers 9 pôles, qui assurent le travail. C'est plus de 100 membres de Commissions qui, avec les 50 salariés de la structure, participent à la vie de la Ligue et permettent la finalité de toutes ces actions, la réussite et le travail d'une Ligue dynamique et vivante. Cette Ligue s'est choisi un slogan qui, sur proposition de la Commission Régionale Citoyenneté, est riche de signification puisque, en reprenant l'acronyme « PRETS » Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité, a traduit les valeurs et les principes du Plan d'Education Fédéral et a voulu impulser, au niveau du territoire, ces grandes valeurs. Voilà ce que je voulais souligner devant vous, c'est tout ce travail qui est fourni quotidiennement, à la fois par les élus, les bénévoles dans le cadre des Commissions et les salariés de la Ligue.

Approbation du rapport moral (document en annexe).

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 283

➤ « oui » majoritaire à 97,86 %

Conclusion : Validé.

7. Présentation du rapport financier des comptes annuels 2018/2019 par M. Christophe LE BUAN, Trésorier

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai comme chaque année l'honneur de vous présenter les comptes, il y a quelques modifications cette année sur la présentation de ces comptes.

Je vais vous présenter, tout d'abord, le bilan de la structure qui est une photographie au 30 juin du patrimoine et des dettes de la Ligue. L'actif c'est le patrimoine, le passif ce sont les dettes.

I. LE BILAN

1.1 - Actif

Le total du bilan est de 4,8M€, avec 3 pôles, le **pôle de l'actif immobilisé**, ce sont les immobilisations corporelles, les bâtiments qui sont en notre possession, le site de Saint-Sébastien et également celui du Mans, le matériel que l'on a sur notre bilan, au total un peu plus de 3M€, chaque année qui s'amortit. On a un vrai patrimoine au niveau de la Ligue puisqu'il est évalué bien au-delà aujourd'hui.

Dans les actifs, nous avons également les immobilisations financières, quasiment 70 000 €. Ce sont principalement les prêts aux clubs qui sont dans cette ligne. On avait 129 000 € l'an dernier, donc il y a une diminution et un remboursement qui est fait chaque année. Voilà les éléments essentiels sur l'actif immobilisé.

Deuxième pôle : le stock créances, avec les stocks à zéro. C'est une volonté, on ne valorise pas les stocks, par contre ce que l'on fait, c'est qu'on récupère un maximum de stocks. Je vous l'avais dit, il y a maintenant deux ans, quand il y avait eu la fusion, on avait pu récupérer les stocks antérieurs pour pouvoir faire un gain et consommer au maximum ce qui existait. Aujourd'hui, on ne les valorise pas.

Créances clubs, créances clients, créances FFF, ces trois éléments sont, à la date du 30 juin, ce que les clubs, la FFF, les districts doivent à la Ligue. Parfois les paiements, les virements, les opérations se font le 2, le 3, le 5 juillet, donc à date on a l'obligation de le noter. D'un côté vous avez ces créances, de l'autre au passif, vous verrez, il y a les dettes, puisque nous avons également des dettes, notamment au niveau des districts. J'entends les Présidents de district échanger, effectivement, je vais juste apporter une précision ici, c'est qu'essentiellement, ce sont des créances de la FFF. Merci de me faire un rappel messieurs c'est important.

En ce qui concerne les autres créances, nous avons essentiellement tout ce qui concerne les TVA à recevoir donc là aussi, ce sont des opérations qui sont trimestrielles donc au 30 juin.

Enfin le dernier pôle est relativement important, **le pôle trésorerie** et les comptes de régularisation, quasiment 70 000 €. Ce sont les charges qui sont payées d'avance. Vous avez les charges trimestrielles, bimestrielles, semestrielles. C'est en fait de la trésorerie indirecte puisqu'on a payé en avance et les deux points de trésorerie essentiels, c'est la trésorerie nette réelle de la Ligue, quasiment 700 000 € et le fond d'entraide et solidarité : 500 000 €. Ex fonds d'entraide de la Ligue Atlantique qui logiquement, sera ramené à zéro à la fin de cet exercice prochain au 30 juin 2020. Ce distinguo est important car au niveau de la Ligue, c'est celui qui est utile au quotidien pour fonctionner. Il est de 700 000 €, pour information, il était de 827 000 € à la même date l'an dernier. Vous vous souvenez probablement, l'an dernier on a eu un exercice déficitaire. Nous n'avons pas été chercher des ressources complémentaires auprès des clubs. On a pris sur la trésorerie pour pouvoir compenser. Ce seuil est aujourd'hui un seuil minimum nécessaire pour le bon fonctionnement de la Ligue puisqu'on a des charges qui sont régulières chaque mois et c'est ce qui nous permet de fonctionner aujourd'hui sans aucun découvert, sans aucune mobilisation court terme au niveau de nos partenaires financiers. Il était difficile de comparer la trésorerie sur les années antérieures, puisqu'il y a deux ans, nous avons pris la décision de mettre en place la mutualisation, le paiement régulier de vos licences, la mensualisation. Si je compare à il y a deux ans, la trésorerie était beaucoup plus forte puisqu'il y avait des acomptes qui étaient très forts dès le départ. On encaissait la trésorerie tout de suite et on l'étalait dans le temps, sur la durée. Aujourd'hui la mutualisation a fait que la trésorerie est à ce niveau-là qui est un niveau utile au bon fonctionnement au quotidien.

1.2 - Passif

Au passif, deux pôles importants, **fonds propres et endettement**, je vous rassure, notre capital est le même, notre Commissaire aux Comptes vérifie cela. **Capitaux propres, fonds propres** de la Ligue : 2,6M€. Cela représente 54% du total bilan, c'est un excellent ratio. Les fonds propres de la Ligue ont été mis en place pendant des années puisque la Ligue a mis en réserve la majorité des résultats qu'elle a réalisés sur l'exercice. C'est essentiel pour le bon fonctionnement et vous avez vu que j'ai séparé le fonds d'entraide 502 315 € qui est le corollaire de ce que l'on a à l'actif.

Le résultat, je vais y revenir juste après, est de + 23 000 € et les provisions 200 000 € chaque année. Ce sont des montants qui sont similaires par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne l'**endettement** de la ligue 445 000 €, on a remboursé sur l'exercice 150 000 €, cela veut dire que nous avons un gearing - le gearing c'est les emprunts divisés par les fonds propres - qui est aux alentours de 17%. Cela veut dire qu'il y a une capacité d'endettement réelle au niveau de la Ligue.

Dettes fournisseurs, dette fiscale : ce sont des montants tout à fait logiques par rapport au fonctionnement, à date, on est au 30 juin, donc il y a des dettes que l'on doit payer principalement sur les mois suivants. Elles sont identiques aux années précédentes et en pourcentage elles sont totalement en adéquation avec notre budget.

Les comptes courants districts et FFF, Je vais faire plaisir aux présidents de district, ils n'ont pas de dettes vis-à-vis de la Ligue, la preuve est là, les districts ont des fonds qui sont à disposition chez nous et ils peuvent en bénéficier à tout moment. Il y a donc 221 000 € de fonds globaux des districts qui sont sur les comptes de la Ligue.

Les divers : 225 000 €, ce sont essentiellement les acomptes des stages d'été que nous réalisons à la Ligue, au CRT qui sont payés en général en avance.

2. LE COMPTE DE RESULTAT

2.1- Les Produits

Le compte de résultat, c'est la vie de la Ligue sur l'année complète, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, c'est l'ensemble des ressources, des entrées et des sorties qui donne au final le résultat.

Le plus gros pôle, ce sont les licences, changements de clubs, cotisations, assurances : + 6,7%. Pourquoi ? Deux éléments : un peu plus de 4 500 licenciés complémentaires, effectivement on est à 172 000, mais également à l'intérieur, la part des 1 € complémentaires de la FFF, qui intègre cette ressource. Part qui est redistribuée directement à la FFF, nous sommes la chambre d'enregistrement de ces éléments.

Sur les subventions, partenariats, publicité : + 10%. C'est un vrai rôle de nos partenaires qui nous accompagnent. Vous avez vu la liste tout à l'heure, qui nous permettent d'avancer et de pouvoir mener de nombreuses actions, comme celle qui va être réalisée avec Synergie.

Pôle compétition arbitrage : + 17%, cela peut paraître un montant élevé. Sachez que sur ce montant l'arbitrage à lui seul c'est un million d'euros. Là encore la Ligue, est une chambre d'enregistrement, c'est 1M € prélevé, et 1M € ressorti pour les arbitres. 17% de plus pour l'exercice. Je vous explique pourquoi, c'est la première année que l'on paie l'ensemble des arbitres au niveau de la Ligue. Ce n'était pas le cas l'an dernier et c'est pour cela qu'on a une augmentation qui est forte comparativement à l'année précédente. Vous verrez dans le budget prévisionnel qu'on est maintenant sur des éléments qui sont devenus similaires.

L'activité du CRT : + 2%, 900 000 €. Cela fait deux ans que je vous le dis, on est sur un plafond de verre au niveau du chiffre d'affaire et du budget du CRT. C'est difficile de faire beaucoup plus, on est sur un niveau maximum.

Formation : + 33% quasiment 600 000 €. Je pense que les bons de formation qui vous ont été délivrés vous ont beaucoup aidé dans cette démarche et aujourd'hui c'est une vraie satisfaction de pouvoir permettre à l'ensemble des clubs de se former sur le territoire.

Reprise sur provisions, transfert de charges : 210 000 €. Reprise sur provisions, on prend des provisions chaque année en prévision des travaux que l'on va réaliser. Une fois qu'ils sont réalisés, on les reprend, c'est une démarche purement comptable mais que l'on inscrit ici dans l'opération.

Les transferts de charges : c'est à peu près 60 000 € au total dans ce montant, cela représente notamment les salariés de la Ligue qui sont mis à disposition de la FFF pendant l'exercice et du district 72. c'est un transfert de charge, donc on récupère les éléments par la suite.

Autres : 180 000 €, on a notamment ici, les cotisations clubs et le loyer du district 72 qui est dans les locaux du Mans.

2.2- Les Charges

Pour les utilisations, deux éléments essentiels, restauration hôtellerie CRT. Il y a une progression car on a amélioré la restauration et on a une augmentation du coût matière. Je voulais également indiquer un autre point : déplacements, missions, réceptions, cela fait quelques années que l'on travaille avec l'ensemble du Codir et des élus pour réduire au maximum les frais de déplacement. Il y a eu un vrai travail puisque c'est 55 000 € de moins par rapport à l'année précédente.

Si l'on regarde dans **l'utilisation des ressources** nous avons **deux pôles essentiels, le pôle sportif** et tout ce qui concerne **les frais de personnel**.

Le pôle sportif, c'est tout ce qui est aide aux districts, IR2F, c'est 1,2M€, + 7,8%. Cela peut paraître beaucoup sauf qu'il y a eu une augmentation des licenciés, donc cela implique une redistribution au niveau des districts.

Le foot en milieu scolaire et le pôle espoirs correspondent au développement du football des jeunes sur le territoire. Le foot en milieu scolaire c'est environ 400 000 €, c'est identique à l'année précédente et le pôle espoirs : 480 000 €.

Licences, changement de club, on est sur un montant de 580 000 € et pour ce qui concerne les compétitions, arbitrage, c'est 1M€.

Au niveau du personnel, 2,32M€, c'est - 6,7%. L'année dernière il y avait eu des cas exceptionnels, des départs négociés, des départs à la retraite, donc un vrai effort à ce niveau-là. Sachez quand même que sur les frais de personnel, c'est 25% du total du compte de résultat. 25 - 26% c'est un ratio qu'on essaie de respecter, c'est un très bon ratio. J'ai quelques éléments concernant les autres Ligues à vous donner. On a par exemple la Ligue Bretagne qui est à 31,5%, Centre Val de Loire à 33,2% et le Grand Est qui est à 34%. Il y a donc un vrai travail de contrôle qui est fait à ce niveau.

Intérimaires, honoraires, médical : c'est logique que l'on ait une augmentation puisque l'on a développé les formations, donc on fait appel à des extérieurs, c'est pour cela que ça a progressé. 27% sur 315 000 €, mais si l'on regarde l'augmentation des formations le pourcentage était à 33%, c'est important, 33% d'un côté, 27% de l'autre c'est-à-dire que l'on rentre 33, on ressort 27 c'est une preuve de gestion qui est saine.

Au niveau du **compte de résultat** on arrive à un budget qui est de l'ordre de 9,3M€. L'année dernière on était à 8,8M€. Il y a des éléments qui expliquent cette augmentation : le 1 € complémentaire, la Coupe du Monde Féminine. Là où on doit être attentif, c'est que ce niveau de budget ne progresse pas ou s'il progresse, il doit se faire non pas au détriment des clubs mais en allant chercher de nouvelles ressources, parce que si vous augmentez le budget, automatiquement cela pourrait avoir un impact sur les dépenses que vous avez. L'objectif c'est d'essayer de maîtriser le total du compte de résultat pour que cela n'ait pas d'impact sur vous.

Analyse du **résultat net**, ici vous avez -168 000 €. C'est le résultat net de l'année dernière. Si on part de ce niveau-là, comment a-t-on fait sur l'exercice pour arriver à un résultat de + 23 ? On a réussi à gagner un peu sur les licences, plus de licenciés, 70 000 € de plus. L'achat matériel équipement, un vrai travail a été fait pour sélectionner les investissements qu'on réalise, c'est 111 000 €. Ruptures conventionnelles : tout ce qui était exceptionnel l'année dernière on ne l'a pas cette année : 144 000 €. Dotation aux amortissements : 66 000 €, on a des travaux à prévoir pour l'année prochaine donc on dote et on développe les éléments. Résultats financiers : -18. Vous avez tous remarqué que les taux d'intérêt sur les rémunérations, notamment les trésoreries sont en baisse donc on en a moins chaque année, on a des taux à 0% aujourd'hui.

Résultats exceptionnels et divers : ce sont principalement des éléments liés à des garanties que l'on donne sur des travaux qui ne nous ont pas été réclamés depuis des années. On a décidé de mettre cela à plat cette année. Donc en partant de cela, des -168 000 € on arrive à + 23 000 € grâce à l'effort sur tout l'exercice, sur tous ces items.

Voilà les éléments que je voulais vous présenter, si vous avez des questions, je suis à votre disposition

Alain CAUET, Président de l'US Sainte Luce sur Loire

Une question qui peut intéresser 3 départements, tu as dit qu'il restait 500 000 € sur le Fonds d'entraide et solidarité, il serait intéressant de savoir ce que l'on va en faire, puisqu'il doit se terminer au 30 juin 2020.

Alain DURAND, Membre du Codir

Effectivement il y avait un solde au 30.06, comme l'a présenté le trésorier, de 500 000 € sur le FES. Il avait été décidé d'affecter ce solde sur des équipements et à destination des écoles de foot, notamment du foot d'animation. Vous avez bénéficié, au sein de vos clubs et des clubs de district, de bons d'achats qui doivent correspondre à solder ce FES. Il y a un suivi qui est fait actuellement, chaque mois et vous allez bénéficier, en fonction de l'importance votre club, soit de bons d'achat de 400, 700, voire 1200 € et l'opération est en cours pour procéder au solde.

Christophe LE BUAN

Je rappelle que cela concerne les clubs ex-Atlantique.

8. Rapport de M. Patrick MESSUS, Commissaire aux comptes

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres de l'Association de la Ligue de Football des Pays de la Loire

Je vais vous faire un résumé de mon rapport

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue de Football des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport et tels qu'ils vous ont été adressés.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

J'ai également un paragraphe relatif à l'indépendance, le commissaire aux comptes ne peut pas pratiquer d'autres missions dans une entité que ce soit une association ou une société que celle de commissaire aux comptes donc je vous écris dans mon rapport que je n'ai pas fourni de service interdit puisque j'ai un seul service autorisé par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Dernier paragraphe sur lequel j'ai une appréciation à apporter c'est sur les informations qui vous sont communiquées dans le rapport de gestion. Il y a les comptes et les éléments qu'on met à côté pour expliquer les comptes et sur ceux-là j'ai aussi un avis à donner et en fait je n'ai pas d'observation à formuler sur les éléments qui vous ont été transmis et qui vous ont été apportés sur les comptes.

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

J'ai un deuxième rapport à faire c'est le fameux rapport spécial, dans lequel je dois revenir vers vous pour vous relater les opérations qui se sont déroulées entre la Ligue et les dirigeants de la Ligue, entre la Ligue et des structures, autres associations ou structures juridiques différentes, type société dans lesquelles les dirigeants de la Ligue seraient associés ou auraient un intérêt financier.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application de l'article L.612-5 du code de commerce.

Je vous remercie de votre attention.

9. Validation des comptes

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 096

➤ « oui » majoritaire à 95,89 %

Conclusion : Validé.

10. Présentation du budget prévisionnel 2019/2020 par M. Christophe LE BUAN, Trésorier

J'ai fait un point tout à l'heure sur le total du compte de résultat sur lequel on a travaillé pour éviter qu'il soit en progression.

Même item que tout à l'heure, la provenance des ressources :

On est pour les licences, changements de clubs sur des montants similaires à l'année précédente. Sur les activités du CRT, compétitions et arbitrage également. Reprises provisions : un peu plus de reprises sur l'exercice. Sur les partenariats et publicités, on a un montant qui est légèrement inférieur à l'année passée. Ce montant est inférieur car nous avons la subvention Coupe du Monde Féminine, 200 000 €, qui n'apparaît pas cette année. Sur les formations, nous sommes en progression de 25% puisqu'aujourd'hui nous avons un même niveau de stagiaires dans le budget mais plus d'apprentis. Nous avons 7 apprentis en BEF et 26 en BMF. Cela a un impact direct sur les ressources que nous avons sur la Ligue. Les autres éléments sont inchangés.

Sur l'utilisation des ressources, on va avoir des éléments qui sont similaires sur quasiment tous les items sauf 2 : les salaires : une légère progression puisque nous avons d'un côté la convention collective +1,5%/an et d'un autre

côté des départs à la retraite, qui ont un impact qui serait de 20 000 à 30 000 €. Le deuxième point c'est les subventions, FMS, publicité, lié principalement à la baisse de la subvention de la Coupe du Monde et des actions liées à cet effet-là.

Enfin, sur le dernier tableau on est sur un montant, au niveau sportif d'utilisation de ressources, qui est similaire au niveau des redevances district et IR2F. Foot en milieu scolaire, pôle espoirs : en légère augmentation puisqu'il y a un peu de matériel supplémentaire. On se professionnalise aussi au niveau du pôle espoirs. Idem sur les licences, changements de clubs, compétitions, arbitrage. Légère progression sur les salaires et intérimaires, honoraires, on est sur des niveaux qui sont relativement similaires.

11. Affectation du résultat

Affectation du résultat : 2018/2019 : 23 195 €, proposition d'affecter la totalité de ce résultat aux fonds propres de la Ligue.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 241

➤ « oui » majoritaire à 95,39 %

Conclusion : Validé.

12. Renouvellement du mandat CAC – Vote, Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Nous devons procéder à la désignation du commissaire aux comptes pour la période du 30.06.2020 au 30.06.2025. Le Comité Directeur de la Ligue propose de reconduire Monsieur Patrick MESSUS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour un nouveau mandat de 6 exercices qui viendra donc à expiration lors de l'Assemblée devant se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 30.06.2025. Il est également proposé de reconduire dans les mêmes conditions Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ, en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Je vous propose de procéder à ce renouvellement et de procéder au vote

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 327

➤ « oui » majoritaire à 97,29 %

Conclusion : Validé.

Absence d'enregistrement par l'opérateur salle de 11h30 à 12h30

13. Election des Délégués aux assemblées – rappel des modalités M. Gérard BESSON, Président de la CR surveillance des opérations électorales

Mesdames, Messieurs,

Nous allons donc procéder aux diverses élections prévues à l'ordre du jour, et ce par l'intermédiaire du vote électronique.

Je vous précise en préambule que conformément aux Statuts de la Ligue, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a contrôlé les opérations d'émargement et contrôlera donc les opérations de vote.

Je vous invite donc à vous saisir du boîtier qui vous a été remis à l'émargement.

Je vous rappelle qu'il faut attendre que le vote soit affiché ouvert sur l'écran avant de voter.

Nous passons donc au vote des délégués représentant la Ligue des Pays de la Loire aux Assemblées Fédérales.

14. Présentation du candidat pour le poste de suppléant de M. Jean-Jacques GAZEAU au titre des membres de droit - Vote

Nous commençons par l'élection du suppléant de M. GAZEAU Jean-Jacques, membre de droit. Il s'agit de M. BURGAUD Lionel.

Nous passons donc au vote.

Je demande l'ouverture du vote.

Le vote est ouvert, je vous invite à voter, vous avez 30 secondes.

Le vote est fermé.

M. BURGAUD est élu.

15. Présentation des candidats pour les 3 postes au titre des 150 000 licenciés - Vote

Nous poursuivons les élections avec les 3 postes à pourvoir au titre des 150 000 licenciés de la Ligue de Football des Pays de la Loire

Ont candidaté les personnes suivantes :

- ✓ M. PAQUEREAU en qualité de titulaire, et son suppléant, M. CORNEC
- ✓ M. GO en qualité de titulaire, et son suppléant, M. BODIN
- ✓ M. CHERRUAULT en qualité de titulaire, sans suppléant.

Je vous rappelle que cette élection se fait à la majorité des suffrages exprimés, les absentions ne sont pas comptabilisées

Comme vous pouvez le constater, il y a autant de postulants que de postes à pourvoir, soit 3 postulants, pour 3 postes. Par conséquent, seuls les suffrages exprimés étant comptabilisés, il faudra une voix par candidat pour être élu, et ce, à 100%.

Nous allons donc opérer les 3 votes.

- Nous commençons par l'élection de Messieurs PAQUEREAU et CORNEC.

Nous passons donc au vote.

Je demande l'ouverture du vote.

Le vote est ouvert, je vous invite à voter, vous avez 30 secondes.

Le vote est fermé.

Les candidats sont élus.

- Nous poursuivons par l'élection de Messieurs GO et BODIN.

Nous passons donc au vote.

Je demande l'ouverture du vote.

Le vote est ouvert, je vous invite à voter, vous avez 30 secondes.

Le vote est fermé.

Les candidats sont élus.

- Nous poursuivons par l'élection de Monsieur CHERRUAULT.

Nous passons donc au vote.

Je demande l'ouverture du vote.

Le vote est ouvert, je vous invite à voter, vous avez 30 secondes.

Le vote est fermé.

Le candidat est élu.

A.167 : Participation en équipe inférieure

Origine : Commission Régionale Règlements et Contentieux

Exposé des motifs : Eviter qu'un club renforce son équipe réserve sur la dernière rencontre en profitant du fait que l'équipe supérieure évolue le samedi, et la réserve le dimanche.

Date d'effet : Saison 2019/2020

| Texte actuel | Nouveau texte proposé |
|---|--|
| <p>Article - 167 (...) <i>Dispositions L.F.P.L. :</i> (...) 3) Ne peut participer au dernier match d'un championnat régional ou départemental d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre de championnat d'une équipe supérieure disputée avant ce dernier match. Les clubs concernés par les championnats nationaux, doivent se reporter à l'article 167-3 des RG de la FFF.</p> <p>Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé les championnats des jeunes.</p> | <p>Article - 167 (...) <i>Dispositions L.F.P.L. :</i> (...) 3) Ne peut participer au dernier match d'un championnat régional ou départemental d'une équipe inférieure :</p> <ul style="list-style-type: none">• le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre de championnat d'une équipe supérieure disputée avant ce dernier match.• le joueur qui est entré lors de l'avant-dernière rencontre de championnat d'une équipe supérieure dans le cas où la dernière rencontre de championnat de l'équipe supérieure se déroulerait la veille du dernier match de l'équipe inférieure. <p>Les clubs concernés par les championnats nationaux, doivent se reporter à l'article 167-3 des RG de la FFF.</p> <p>Les dispositions du présent alinéa ne sont pas applicables aux joueurs ayant disputé les championnats des jeunes.</p> |

La proposition de modification est adoptée à 52.25 %

Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors M - A.2 : Modalités de composition des championnats

Origine : Commission Régionale Organisation des Compétitions

Exposé des motifs :

Uniformisation avec les textes fédéraux concernant les procédures de fin de saison.

Est précisé que cette disposition est valable pour tous les championnats, jeunes, seniors, futsal, masculin, féminin.

Date d'effet : Saison 2019/2020

(pour les groupes de 2020/2021)

Texte actuel

ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

Les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction au plus tard le 25 juillet ce qui leur donne un caractère définitif, excepté les deux derniers niveaux départementaux pour lesquels liberté est laissée au Bureau ou Comité de Direction de chaque District.

Par la suite, ~~seule une décision fédérale ou de justice s'imposant au Centre de Gestion ou l'acceptation d'une proposition de conciliation peut conduire à diminuer ou augmenter le nombre de clubs participants. Le Comité de Direction décide du ou des groupes qui comprendront un ou deux clubs supplémentaires au maximum.~~

Nouveau texte proposé

ARTICLE 2 – MODALITES DE COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

Les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction au plus tard le 25 juillet ce qui leur donne un caractère définitif, excepté les deux derniers niveaux départementaux pour lesquels liberté est laissée au Bureau ou Comité de Direction de chaque District.

Au-delà du 25 juillet :

A - lorsqu'un seul et unique club est directement partie au litige, notamment en cas de décision relevant de la compétence d'une commission de contrôle des comptes, et que son accession ou son maintien est en jeu, seule l'acceptation d'une proposition de conciliation ou le prononcé d'une décision d'un Centre de Gestion supérieur ou de justice s'imposant au Centre de Gestion peut conduit ce dernier à rétablir dans ses droits ledit club, sans pour autant remettre en cause l'accession ou le maintien qui avait été accordé à un club tiers.

Dans cette hypothèse, le Comité de Direction du Centre de Gestion décide, sur proposition de sa Commission d'organisation, du ou des groupes qui comprendront un ou plusieurs clubs supplémentaires. Au terme de la saison concernée :

- les modalités d'accession en division supérieure ne sont pas modifiées si un groupe comprend un ou deux clubs supplémentaires ; en revanche le nombre de descentes de ce groupe est augmenté du nombre équivalent de club(s) supplémentaires(s) qui lui avait été attribué.
- cette ou ces relégations supplémentaires sont successivement répercutées dans les différents niveaux des compétitions régionales ou départementales sauf lorsque la descente supplémentaire issue de l'application de l'alinéa précédent suffit à combler la place laissée vacante par le club intégré au niveau supérieur en début de saison.
- lorsqu'un groupe comprend moins d'équipes que prévu par les articles 6, 7 et 8 ci-après, et que l'application de l'alinéa précédent ne permet pas de combler toutes les vacances, il y a alors autant de relégation en moins en division inférieure que d'équipe manquante.

B - Lorsque des clubs sont parties au même litige et que leur accession ou leur maintien est en jeu, notamment en cas de décision réglementaire ou disciplinaire impactant le résultat d'un match ayant opposé lesdits clubs ou en cas de contestation du classement final du championnat, seule l'acceptation d'une proposition de conciliation ou le prononcé d'une décision d'un Centre de Gestion supérieur ou de justice s'imposant au Centre de Gestion peut conduit ce dernier à rétablir le droit d'accession ou de maintien du club ayant eu gain de cause, en lieu et place du club qui avait bénéficié à tort de ce droit.

Dans cette hypothèse, l'inversion des deux clubs peut donner lieu à une nouvelle répartition entre les groupes, décidée par le Comité de Direction du Centre de Gestion, sur proposition de sa Commission d'organisation.

La proposition de modification est adoptée à 80.49 %

Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors M - A.9 : Obligations

Origine : Groupe de travail article 9 / Commission Régionale Règlements et Contentieux

Exposé des motifs :

Permettre aux clubs de remplir les obligations en prenant en compte les joueuses et le foot à 8.

Par équité entre tous les clubs, les clubs en groupement pourront comptabiliser les joueurs de leur club, et non les équipes engagées dans le groupement, ni les joueurs engagés dans le groupement mais non licencié dans le club soumis à obligation.

Précision sur les sanctions : un club de D1 ne pourra pas accéder en R3 s'il ne remplit pas les obligations du R3.

Date d'effet : Saison 2019/2020

| Texte actuel | Nouveau texte proposé |
|---|---|
| <p>ARTICLE 9 – OBLIGATIONS</p> <p>Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3, D1 sont dans l'obligation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines.• Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1.• Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :<ul style="list-style-type: none">a. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,b. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée. <p><i>Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.</i></p> <p>Les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District doivent, pour accéder au plus haut niveau de District, respecter les critères imposés au présent article aux clubs évoluant au plus haut niveau de District. A défaut, ils seront interdits d'accéder au plus haut niveau de District.</p> | <p>ARTICLE 9 – OBLIGATIONS</p> <p>Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3 sont dans l'obligation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Critère 1 : de s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines.• Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1.• Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :<ul style="list-style-type: none">a. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,b. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée. <p><i>Pour les clubs dont l'équipe supérieure participe à un championnat de niveau District, le Centre de Gestion concerné dispose d'un espace de liberté pour fixer les obligations des clubs.</i></p> <p><i>Toutefois, les clubs dont l'équipe supérieure évolue en D1 doivent, pour accéder au championnat régional, remplir les obligations du niveau R3 au terme de la saison en D1.</i></p> |

| Niveau | EDUCATEURS* licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou Animateur Senior/CF1, 2 ou 3 certifié) | U 6 à U 11 | U 12 à U 19 |
|--------|---|-------------------------------|--|
| D1 | 1 | A minima 15 Joueurs licenciés | -1 équipe propre au club ou, -18 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes. |
| R3 | 2 | A minima 25 Joueurs licenciés | -2 équipes propres au club ou, -27 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes. |
| R2 | 3 | A minima 30 joueurs licenciés | -3 équipes propres au club ou, -36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes. |
| R1 | 4 | A minima 35 joueurs licenciés | -3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11 ou, -36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes. |

Ces dispositions ne concernent que l'équipe supérieure des clubs évoluant dans les championnats définies dans le tableau susmentionné, les championnats nationaux faisant l'objet de leur propre réglementation concernant ces obligations. À titre d'exemple, un club ayant son équipe 1 disputant le championnat National 2 et son équipe 2 disputant le championnat de R1, les obligations du club ainsi que les sanctions concernent l'équipe de R1, équipe supérieure de Ligue.

*S'agissant de l'encadrement des équipes, se reporter au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères

| Niveau | EDUCATEURS* licenciés Technique/Educateurs actifs au club (CF1, 2 ou 3 certifié) | U 6 à U 11 | U 12 à U 19 |
|--------|--|--|---|
| R3 | 2 | A minima 25 joueurs ou joueuses licencié(e)s | -2 équipes propres au club <i>en compétition foot à 8 ou foot à 11, OU 27</i> joueurs/joueuses licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions officielles.** |
| R2 | 3 | A minima 30 joueurs ou joueuses licencié(e)s | -3 équipes propres au club <i>en compétition foot à 8 ou foot à 11, OU 36</i> joueurs/joueuses licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions officielles.** |
| R1 | 4 | A minima 35 joueurs ou joueuses licencié(e)s | -3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11, OU 36 joueurs/joueuses licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions officielles.** |

Ces dispositions ne concernent que l'équipe supérieure des clubs évoluant dans les championnats définies dans le tableau susmentionné, les championnats nationaux faisant l'objet de leur propre réglementation concernant ces obligations. À titre d'exemple, un club ayant son équipe 1 disputant le championnat National 2 et son équipe 2 disputant le championnat de R1, les obligations du club ainsi que les sanctions concernent l'équipe de R1, équipe supérieure de Ligue.

*S'agissant de l'encadrement des équipes, se reporter au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football.

** Sont comptabilisé(e)s les licencié(e)s du club évoluant en groupement de jeunes.

Sanctions prévues :

Le club qui ne répond pas cumulativement aux 3 critères

susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes :

- i. ~~Interdiction d'accèsion au plus haut niveau de District pour les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District conformément aux dispositions susmentionnées~~
- ii. Retrait de 3 points par critère non respecté à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ~~ou D1~~.
- iii. Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ~~ou D1~~ pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.

susmentionnés se verra infliger les sanctions suivantes *à l'issue de la saison :*

-Club évoluant en D1 District : interdiction d'accèsion au R3 si le club ne remplit pas les obligations définies pour évoluer en R3.

-Club évoluant en R1, R2 et/ou R3 :

- *1^{ère} année d'infraction : Retrait de 3 points au classement par critère non respecté à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2 ou R3.*
- *2^{ème} année d'infraction consécutive : l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2 ou R3 sera classée dernière de son groupe et rétrogradée d'une division.*

La proposition de modification est adoptée à 91.95 %

Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors M - A.26 : Forfait

Origine : Commission Régionale Règlements et Contentieux

Exposé des motifs : Lorsqu'un club déclare forfait sur une équipe supérieure tout en faisant jouer une ou plusieurs équipes réserves, sans avoir tout mis en œuvre pour faire jouer l'équipe supérieure, les équipes inférieures auront match perdu par forfait, et non match perdu par pénalité, et risqueront au final le forfait général.

Est rappelé que cette disposition est valable pour tous les championnats, jeunes, seniors, futsal, masculin, féminin.

Date d'effet : Saison 2020/2021

| Texte actuel | Nouveau texte proposé |
|--|---|
| <p>ARTICLE 26 - FORFAIT</p> <p>8. Lorsqu'un club déclare forfait sur une rencontre dans une catégorie d'âge, il doit tout mettre en œuvre pour faire jouer la ou les équipes supérieures de la catégorie d'âge concernée. Ainsi, si un club déclare forfait pour une ou plusieurs équipes d'une catégorie d'âge, et qu'une ou plusieurs équipes inférieures à celle(s) déclarée(s) forfait participe(nt) le jour même ou le lendemain, la Commission d'Organisation pourra, après avoir demandé au club de lui formuler ses observations dans un délai imparti, donner match perdu par pénalité aux équipes inférieures, et les clubs adverses bénéficieront des points correspondant au gain du match, s'il est démontré que le club n'a pas tout mis en œuvre pour faire jouer la(es) équipe(s) supérieure(s).</p> | <p>ARTICLE 26 - FORFAIT</p> <p>8. Lorsqu'un club déclare forfait sur une rencontre dans une catégorie d'âge, il doit tout mettre en œuvre pour faire jouer la ou les équipes supérieures de la catégorie d'âge concernée. Ainsi, si un club déclare forfait pour une ou plusieurs équipes d'une catégorie d'âge, et qu'une ou plusieurs équipes inférieures à celle(s) déclarée(s) forfait participe(nt) le jour même ou le lendemain, la Commission d'Organisation pourra, après avoir demandé au club de lui formuler ses observations dans un délai imparti, donner match perdu par forfait aux équipes inférieures, et les clubs adverses bénéficieront des points correspondant au gain du match, s'il est démontré que le club n'a pas tout mis en œuvre pour faire jouer la(es) équipe(s) supérieure(s).</p> |

La proposition de modification est adoptée à 94.98 %

Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Seniors M - A.37 : Lutte contre la violence et la tricherie

Origine : Commission Régionale Règlements et Contentieux

Exposé des motifs :

L'application de l'article 37 peut générer des retraits de points « massifs » pour les faits graves.

A titre d'exemple : lors d'une rencontre, une bagarre éclate et plusieurs joueurs d'une même équipe sont reconnus coupables de brutalité. Les instances disciplinaires infligent par exemple des sanctions de 4 ans de suspension à 3 joueurs : cela se transcrit, avec l'article 37, par un retrait de 27 points au classement : le club sera donc quasi-automatiquement relégué.

Ainsi, les sanctions disciplinaires, pour légitimes qu'elles soient, peuvent générer une sanction « collatérale » et mécanique qui se traduit par une forme d'exclusion indirecte de la compétition. Or, il est de la parfaite compétence des instances disciplinaires, pour des faits graves, d'exclure une équipe.

Ainsi, là où l'instance disciplinaire ne juge pas nécessaire une telle exclusion de l'épreuve, l'article 37 le génère.

Afin d'éviter ces effets, et tout en gardant l'esprit de l'article 37, il peut être envisagé de plafonner les retraits de points pour que sur une même rencontre, ce retrait ne dépasse pas un seuil. Actuellement, la sanction la plus lourde pour un seul fait fautif est de 11 points (correspondant à une suspension disciplinaire de 6 ans ou plus) : il peut être proposé de limiter, sur une même rencontre, à 15 points de retrait maximum en cas de suspension multiples.

Est rappelé que cette disposition est valable pour tous les championnats, jeunes, seniors, futsal, masculin, féminin.

Date d'effet : Saison 2019/2020

| Texte actuel | Nouveau texte proposé |
|---|---|
| ARTICLE 37 – LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES AUX REGLES DE CLASSEMENTS | ARTICLE 37 – LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LA TRICHERIE – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES AUX REGLES DE CLASSEMENTS |
| <p>1) Des dispositions aggravantes entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence et de la tricherie, des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux à l'exclusion des championnats seniors R1 (toutes pratiques, masculin et féminin).</p> <p>2) Toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié porté sur la feuille de match sera retenue.</p> <p>3) Chaque match de suspension ferme entraîne une pénalité.</p> <p>4) Toute suspension à temps de 1 à 12 mois donne lieu à la transcription de 3 pénalités par mois (exemple : 2 mois = 6 pénalités).</p> <p>5) Le quantum de ces pénalités entraîne, une fois le délai de recours échu, un retrait de point(s) ainsi défini, à l'équipe concernée:</p> | <p>1) Des dispositions aggravantes entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence et de la tricherie, des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux à l'exclusion des championnats seniors R1 (toutes pratiques, masculin et féminin).</p> <p>2) Toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié porté sur la feuille de match sera retenue.</p> <p>3) Chaque match de suspension ferme entraîne une pénalité.</p> <p>4) Toute suspension à temps de 1 à 12 mois donne lieu à la transcription de 3 pénalités par mois (exemple : 2 mois = 6 pénalités).</p> <p>5) Le quantum de ces pénalités entraîne, une fois le délai de recours échu, un retrait de point(s) ainsi défini, à l'équipe concernée:</p> |
| A – | A – |

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| 14 à 18 pénalités classement | 1 point au | 14 à 18 pénalités classement | 1 point au |
| 19 à 23 pénalités classement | 2 points au | 19 à 23 pénalités classement | 2 points au |
| 24 à 28 pénalités classement | 3 points au | 24 à 28 pénalités classement | 3 points au |
| 29 à 33 pénalités classement | 4 points au | 29 à 33 pénalités classement | 4 points au |
| 34 à 38 pénalités classement | 5 points au | 34 à 38 pénalités classement | 5 points au |
| 39 à 43 pénalités classement | 6 points au | 39 à 43 pénalités classement | 6 points au |
| 44 pénalités et + classement | 7 points au | 44 pénalités et + classement | 7 points au |
| B – | | B – | |
| 1 suspension d'un an classement | 6 points au | 1 suspension d'un an classement | 6 points au |
| 1 suspension de 2 ans classement | 7 points au | 1 suspension de 2 ans classement | 7 points au |
| 1 suspension de 3 ans classement | 8 points au | 1 suspension de 3 ans classement | 8 points au |
| 1 suspension de 4 ans classement | 9 points au | 1 suspension de 4 ans classement | 9 points au |
| 1 suspension de 5 ans classement | 10 points au | 1 suspension de 5 ans classement | 10 points au |
| 1 suspension de 6 ans et + classement | 11 points au | 1 suspension de 6 ans et + classement | 11 points au |
| Exemple : 5 mois de suspension = 15 pénalités, donc retrait de 1 point au classement et solde de 1 pénalité. | | Exemple : 5 mois de suspension = 15 pénalités, donc retrait de 1 point au classement et solde de 1 pénalité. | |
| | | <i>Toutefois, le retrait de points envers une équipe consécutivement à des faits qui se sont produits sur un même match est plafonné à 15.</i> | |
| 6) Les pénalités et les retraits de points directs sont gérés par les commissions organisatrices. | | 6) Les pénalités et les retraits de points directs sont gérés par les commissions organisatrices. | |
| 7) Les retraits de points définis en A et B s'additionnent et seront effectués par les commissions organisatrices dès lors que les délais ou voies de recours auront été épuisés. En fin de championnat et sous réserve de l'application de l'alinéa 8, les équipes à égalité après, éventuellement, retrait de points seront départagées prioritairement suivant leur nombre de pénalités restantes, étant entendu que pour les équipes ayant eu à subir un retrait de point(s) et pour ne pas infliger la double sanction, seul le solde résultant de la différence entre le total des pénalités et le seuil déclenchant le retrait de point(s) défini en 5-A est pris en compte. | | 7) Les retraits de points définis en A et B s'additionnent et seront effectués par les commissions organisatrices dès lors que les délais ou voies de recours auront été épuisés. En fin de championnat et sous réserve de l'application de l'alinéa 8, les équipes à égalité après, éventuellement, retrait de points seront départagées prioritairement suivant leur nombre de pénalités restantes, étant entendu que pour les équipes ayant eu à subir un retrait de point(s) et pour ne pas infliger la double sanction, seul le solde résultant de la différence entre le total des pénalités et le seuil déclenchant le retrait de point(s) défini en 5-A est pris en compte. | |
| 8) Pour tenir compte des aléas d'une saison, les équipes qui auront été sanctionnées de 3 pénalités ou moins sur l'ensemble du championnat verront leur(s) pénalité(s) annulée(s) à l'issue de la compétition, celles-ci ne pourront être comptabilisées dans le départage des équipes à | | 8) Pour tenir compte des aléas d'une saison, les équipes qui auront été sanctionnées de 3 pénalités ou moins sur l'ensemble du championnat verront leur(s) pénalité(s) annulée(s) à l'issue de la compétition, celles-ci ne pourront être comptabilisées dans le départage des équipes à | |

| | |
|--|--|
| <p>égalité pour réaliser le classement définitif.</p> <p>9) Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations.</p> <p>Applications spécifiques pour les compétitions en deux phases</p> <p>10) La gestion des retraits de points directs ou par cumul de pénalités 1^{ère} et 2^{ème} phases sera opérationnelle au cours de la seconde phase exclusivement. Le cumul des pénalités 1^{ère} et 2^{ème} phases sera pris en compte pour départager les équipes à égalité, à l'issue de la seconde phase uniquement.</p> <p>(...)</p> | <p>égalité pour réaliser le classement définitif.</p> <p>9) Les clubs seront informés par la Ligue ou leur District de leur situation à la fin des matchs aller et à l'issue de la saison. La rectification du classement sera notifiée par les commissions d'organisations.</p> <p>Applications spécifiques pour les compétitions en deux phases</p> <p>10) La gestion des retraits de points directs ou par cumul de pénalités 1^{ère} et 2^{ème} phases sera opérationnelle au cours de la seconde phase exclusivement. Le cumul des pénalités 1^{ère} et 2^{ème} phases sera pris en compte pour départager les équipes à égalité, à l'issue de la seconde phase uniquement.</p> <p>(...)</p> |
|--|--|

La proposition de modification est adoptée à 62.62 %

Statut de l'Arbitrage – A.33 : Comptabilisation des arbitres

Origine : Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Exposé des motifs :

- Un arbitre quittant un club formateur pour rejoindre un nouveau club compte pour son nouveau club après 3 saisons (sauf situation exceptionnelle comme le déménagement). Egalement, son club formateur le compte pendant 3 saisons s'il poursuit l'arbitrage.

- Par équité, un arbitre quittant un club formateur pour devenir indépendant, puis rejoindre un nouveau club, doit pareillement n'être comptabilisé qu'après 3 saisons suivant son départ de son club formateur.

Date d'effet : Saison 2020/2021

| Texte actuel | Nouveau texte proposé |
|--|--|
| <p>Article 33</p> <p>Le nombre d'arbitres que les clubs sont tenus de mettre à la disposition de leur District, de leur Ligue régionale ou de la Fédération, est fixé à l'article 41 du présent statut.</p> <p>Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :</p> <p>a) les arbitres licenciés à un club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 août,</p> <p>b) les nouveaux arbitres amenés à l'arbitrage par ce club,</p> <p>c) les arbitres licenciés indépendants ou licenciés à un club ayant fait l'objet d'une décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage. Les arbitres licenciés dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, après décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage, ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">– changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, distances calculées par FOOT 2000 ;– départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité ;– modification de situation professionnelle ou | <p>Article 33</p> <p>Le nombre d'arbitres que les clubs sont tenus de mettre à la disposition de leur District, de leur Ligue régionale ou de la Fédération, est fixé à l'article 41 du présent statut.</p> <p>Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :</p> <p>a) les arbitres licenciés à un club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 août,</p> <p>b) les nouveaux arbitres amenés à l'arbitrage par ce club,</p> <p>c) les arbitres licenciés indépendants ou licenciés à un club ayant fait l'objet d'une décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage. Les arbitres licenciés dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, après décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage, ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">– changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, distances calculées par FOOT 2000 ;– départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité ;– modification de situation professionnelle ou |

personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente ;
– avoir muté vers le club et y avoir été licencié pendant au moins deux saisons* ou avoir été indépendant pendant au moins deux saisons.

**Dispositions LFPL : avoir muté vers le club et y avoir été licencié pendant au moins trois saisons s'il a muté en provenance de son club formateur.*

(...)

personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente ;
– avoir muté vers le club et y avoir été licencié pendant au moins deux saisons* ou avoir été indépendant pendant au moins deux saisons**.

**Dispositions LFPL : avoir muté vers le club et y avoir été licencié pendant au moins trois saisons s'il a muté en provenance de son club formateur.*

**** Dispositions LFPL : avoir été indépendant pendant au moins trois saisons s'il a quitté son club formateur.**

(...)

La proposition de modification est adoptée à 95.51 %

Statut de l'Arbitrage – A.41 : Nombre d'arbitres

Origine : Commission Régionale Règlements et Contentieux

Exposé des motifs :

-Ajout du R1 féminin dans les obligations générant des sanctions sportives.

-Compétence des Assemblées Générales de District pour déterminer les obligations concernant les clubs dont l'équipe représentative évolue dans une division inférieure à la D1.

Date d'effet : Saison 2020/2021

| Texte actuel | Nouveau texte proposé |
|--|--|
| <p>Article 41 - Nombre d'arbitres</p> <p><i>Dispositions L.F.P.L. : les obligations en nombre d'arbitres sont ainsi fixées :</i></p> <p><i>-un nombre minimal déterminé à l'alinéa 1 ci-après dépendant du niveau de l'équipe première, lequel conditionnant les sanctions sportives prévues à l'article 47 du présent Statut.</i></p> <p><i>-un nombre global déterminé à l'alinéa 4 ci-après dépendant du nombre d'équipes seniors engagées en championnat, lequel conditionnant les sanctions financières prévues à l'article 46 du présent Statut.</i></p> <p>1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs, – Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs, – Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs, – Championnats National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs, – Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs, – Championnat Régional 2: 3 arbitres dont 1 arbitre majeur, | <p>Article 41 - Nombre d'arbitres</p> <p><i>Dispositions L.F.P.L. : les obligations en nombre d'arbitres sont ainsi fixées :</i></p> <p><i>-un nombre minimal déterminé au paragraphe 1 ci-après dépendant du niveau de l'équipe première, lequel conditionnant les sanctions sportives prévues à l'article 47 du présent Statut.</i></p> <p><i>-un nombre global déterminé au paragraphe 4 ci-après dépendant du nombre d'équipes seniors engagées en championnat, lequel conditionnant les sanctions financières prévues à l'article 46 du présent Statut.</i></p> <p>1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, au sens donné à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Championnat de Ligue 1 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs, – Championnat de Ligue 2 : 8 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 5 arbitres majeurs, – Championnat National 1 : 6 arbitres dont 3 arbitres majeurs, – Championnats National 2 et National 3 : 5 arbitres dont 2 arbitres majeurs, – Championnat Régional 1 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs, – Championnat Régional 2: 3 arbitres dont 1 arbitre majeur, – Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1: 2 arbitres dont 1 arbitre majeur, <p><i>– Dispositions L.F.P.L. : Championnat</i></p> |

- Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1: 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Départemental 2 : 1 arbitre,*
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
- *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Régional 1 Futsal : 1 arbitre, à compter de la saison 2019/2020*
- *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Régional 2 Futsal : 1 arbitre, à compter de la saison 2020/2021*
- Autres divisions de district, autres championnats de Futsal, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins: liberté est laissée aux assemblées générales des Ligues, pour l'ensemble des Districts qui la composent ou à défaut par les assemblées générales des Districts, de fixer les obligations. *Dispositions L.F.P.L. : Se reporter au paragraphe 4.*

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

– *Dispositions L.F.P.L. : les équipes engagées dans le cadre d'un Groupement Féminin sont intégrées dans les obligations du club du Groupement dont l'équipe masculine est au plus haut niveau, à défaut, au club le plus ancien.*

Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National.

L'âge s'apprécie au 1^{er} janvier de la saison en cours.

4. Dispositions L.F.P.L. : Nombre d'arbitres global Les clubs doivent avoir autant d'arbitres qu'ils engagent d'équipes seniors en championnat,

Départemental 2 : 1 arbitre,

– Championnat de France Féminin de Division 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre féminine,

– Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,

– *Championnat Régional Féminin 1 : 1 arbitre,*

– Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal,

– Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,

– *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Régional 1 Futsal : 1 arbitre, à compter de la saison 2019/2020*

– *Dispositions L.F.P.L. : Championnat Régional 2 Futsal : 1 arbitre, à compter de la saison 2020/2021*

– Autres divisions de district, autres championnats de Futsal, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins: liberté est laissée aux assemblées générales des Ligues, pour l'ensemble des Districts qui la composent ou à défaut par les assemblées générales des Districts, de fixer les obligations. *Dispositions L.F.P.L. : Aucune obligation, sauf dispositions particulières prises en Assemblée Générale de District (à l'exclusion du dernier niveau de District qui ne peut recevoir de pénalités sportives).*

2. Dans le cas où un club comporte une section féminine, il y a lieu de tenir compte des obligations les plus importantes, entre celles de son équipe première masculine et celles de son équipe féminine. Si ces obligations sont identiques, il y a lieu de considérer que c'est l'équipe première masculine qui détermine les obligations du club.

– *Dispositions L.F.P.L. : les équipes engagées dans le cadre d'un Groupement Féminin sont intégrées dans les obligations du club du Groupement dont l'équipe masculine est au plus haut niveau, à défaut, au club le plus ancien affilié à la F.F.F..*

Il en est de même pour les clubs engageant des équipes en Football Diversifié, l'équipe Libre déterminant dans ce cas les obligations en cas d'égalité.

3. Les dispositions particulières des Ligues imposant à leurs clubs un nombre d'arbitres plus élevé que ci-dessus, restent applicables aux clubs de ces Ligues disputant un Championnat National. L'âge s'apprécie au 1^{er} janvier de la saison en cours.

4. Dispositions L.F.P.L. : Nombre d'arbitres global Les clubs doivent avoir autant d'arbitres qu'ils engagent d'équipes seniors en championnat, étant précisé que :

-les équipes seniors engagées en championnat de dernière division de District ne sont pas

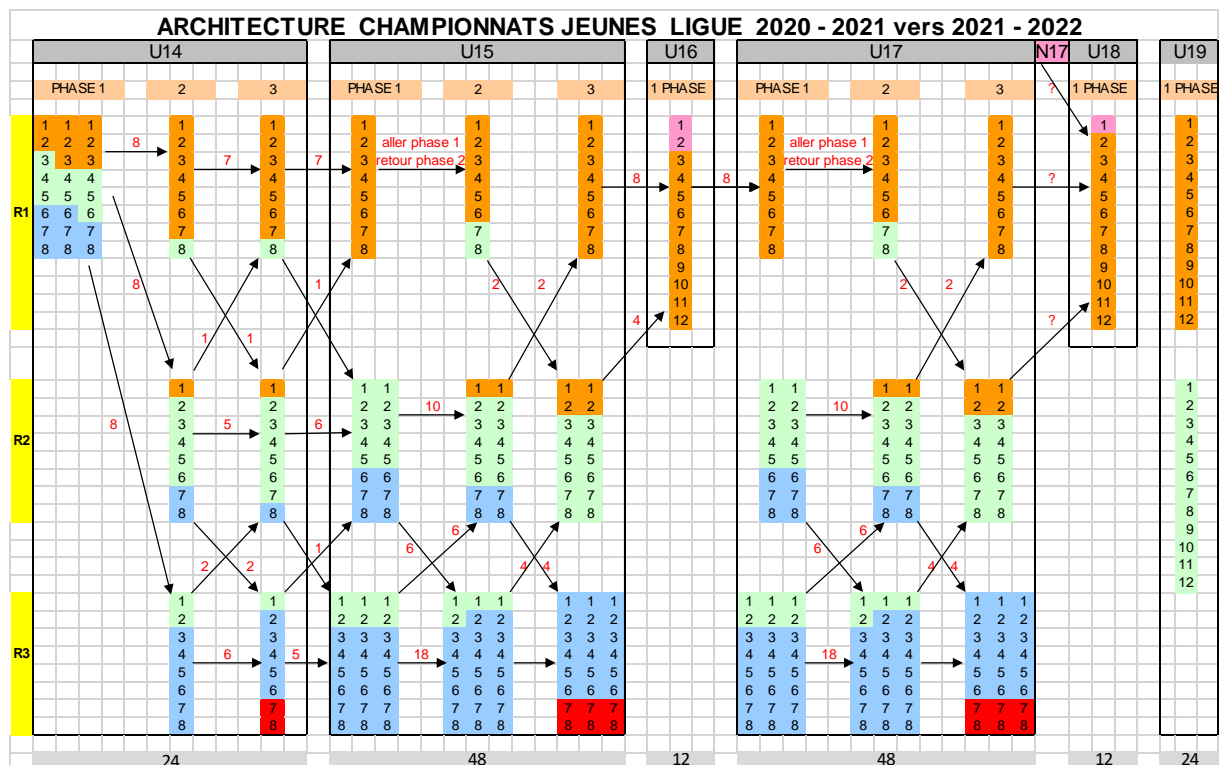
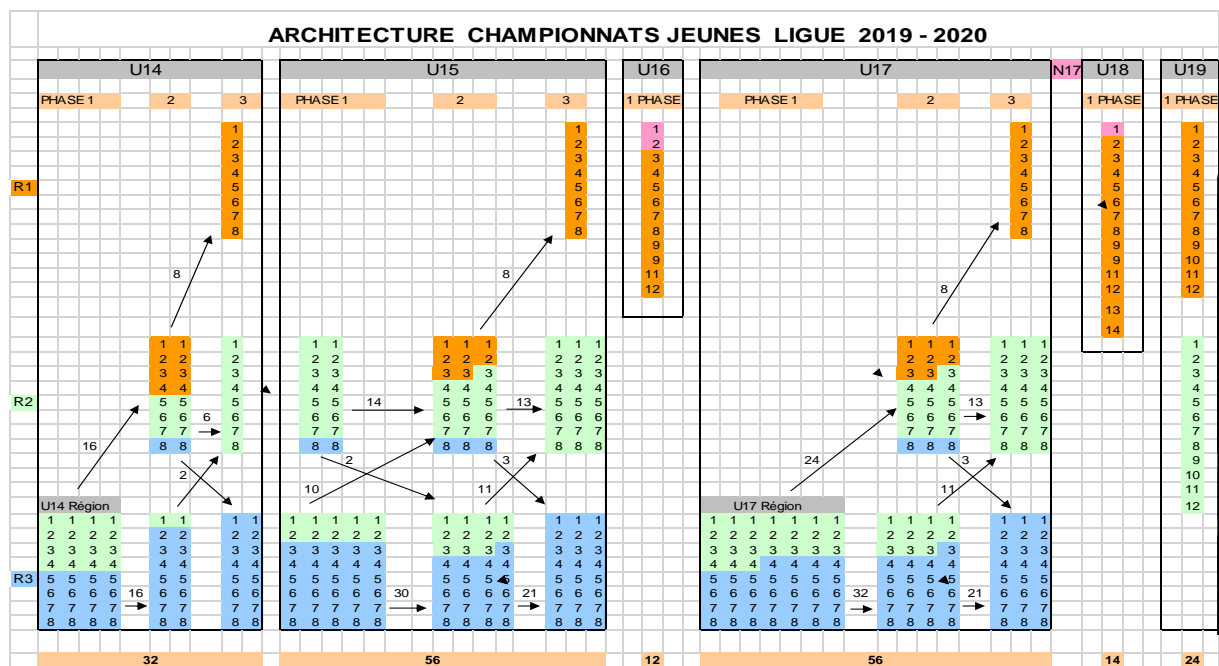
| | |
|--|---|
| <p>étant précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les équipes seniors engagées en championnat de dernière division de District ne sont pas décomptées dans le total, -les clubs engagés en Seniors uniquement en championnat de dernière division de District doivent toutefois avoir a minima un arbitre officiel, -les clubs éligibles à la comptabilisation des arbitres auxiliaires doivent avoir a minima un arbitre officiel, -le nombre d'arbitres exigé ne pourra être inférieur aux minimas fixés au paragraphe 1 du présent article. <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un club évoluant en Ligue 1 et engageant 2 équipes seniors devra respecter le minima fixé à l'article 41.1 de 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs, • un club évoluant en Championnat de France de Futsal de Division 2 et engageant 4 équipes dont l'une en dernière division de District devra avoir 3 arbitres. <p>Les Assemblées Générales de District pourront prendre des dispositions plus contraignantes.</p> | <p>décomptées dans le total,</p> <ul style="list-style-type: none"> -les clubs engagés en Seniors uniquement en championnat de dernière division de District doivent toutefois avoir a minima un arbitre officiel, -les clubs éligibles à la comptabilisation des arbitres auxiliaires doivent avoir a minima un arbitre officiel, -le nombre d'arbitres exigé ne pourra être inférieur aux minimas fixés au paragraphe 1 du présent article. <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un club évoluant en Ligue 1 et engageant 2 équipes seniors devra respecter le minima fixé à l'article 41.1 de 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 1 formé et reçu avant le 31 janvier de la saison en cours et 6 arbitres majeurs, • un club évoluant en Championnat de France de Futsal de Division 2 et engageant 4 équipes dont l'une en dernière division de District devra avoir 3 arbitres. <p>Les Assemblées Générales de District pourront prendre des dispositions plus contraignantes.</p> |
|--|---|

La proposition de modification est adoptée à 81.73 %

17. Règlements des championnats de jeunes par MM. Didier ESOR, Président-Délégué et Mickaël HERRIAU, membre de la Commission Régionale des Compétitions jeunes

Règlement des Jeunes – Vote sur la ventilation des équipes
Le projet 1 est adopté à 51.92%

Date d'effet : Saison 2019/2020



Didier ESOR : Président-Délégué

Le projet 1 en résumé : c'est une phase de brassage générale sur les U14, des groupes élites de 8, des groupes de 8 en U15 et en U17 avec un brassage et le vrai brassage sera donc sur les niveaux R2-R3 où là, effectivement il pourra y avoir des passages de l'un à l'autre.

Le projet 2 : ce sont des groupes élites de 12 dès les U14, des groupes élites de 12 dans tous les championnats et un brassage uniquement sur les niveaux R2 et R3.

Ces projets ont été présentés au conseil consultatif qui nous a aidé à travailler sur ces projets, à la Commission des Jeunes et au Codir qui eux ont émis une préférence sur le projet 2.

On va passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Projet 1 » : 649

Nombre de membres votant « Projet 2 » : 601

- « Projet 1 » majoritaire à 51,92 %

Conclusion : Projet 1

18. Examen des Vœux – Jacques BODIN, Secrétaire

Nous avons reçu 4 vœux avant cette Assemblée Générale. Je vous rappelle que pour être recevables et examinés sur la forme par votre Assemblée, les vœux doivent être déposés au moins 30 jours avant l'Assemblée Générale. D'autre part, les vœux ne peuvent être déposés que par des membres de l'Assemblée Générale de Ligue. Si je vous apporte ces précisions ou ce rappel c'est que, parmi les vœux déposés, certains ne remplissent pas ces conditions. Nous avons été amenés à les écarter, au moins sur la forme.

1- Vœu de l'A.S. NEUVILLE S/SARTHE

Le premier des vœux déposés est un vœu de l'A.S. NEUVILLE S/SARTHE demandant une modification de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors, l'article concernant la lutte contre la violence.

Ce vœu a été jugé irrecevable en la forme puisque l'A.S. NEUVILLE S/SARTHE est un club de district. Ce n'est pas un membre de notre Assemblée Générale de Ligue, néanmoins, compte-tenu du fait que ce vœu nous a été transmis, qu'il a transité également par le District concerné, réponse a été faite au club pour s'expliquer quant à la forme du rejet et sur le fond également, leur expliquer que la réclamation ou la demande qui était formulée n'était pas fondée. En deux mots et je n'irai pas plus loin puisqu'on a pas à se prononcer. Cela concernait les pénalités par match exprimées sur le nombre de suspensions en match ou en mois et le club nous demandait qu'on puisse avoir une cohérence entre une suspension un match : une pénalité et un mois : 3 pénalités. On a simplement rappelé au club que sur un mois il n'y a pas 4 ou 5 matchs de compétition, de championnat plus exactement, et que cet article 37 ne s'applique de toute manière que sur les rencontres de championnat. Le club a reçu la réponse et l'affaire est classée.

2- Vœu des Délégués du District du Maine-et-Loire

Le deuxième vœu est un vœu des délégués du District du Maine et Loire ayant trait à l'aspect coût des licences pour les dirigeants. Ce vœu a été jugé recevable et on va demander au représentant des délégués du District du Maine et Loire de bien vouloir expliciter et présenter ce vœu.

Représentant des délégués du district 49 :

Le vœu émane des délégués district 49 avec l'appui du district 49. Comme vous l'avez dit, c'est un vœu qui porte, pour les licences dirigeants/dirigeantes, sur les tarifs. Nous avons fait le constat suivant : beaucoup de clubs ne font pas payer le prix de la licence à leurs dirigeants et dirigeantes par respect pour leur engagement. Cela constitue une charge financière non négligeable pour le club. Exemple 20 licences dirigeant au coût actuel de 24,60 € cela fait 492 €. Par ailleurs, compte tenu de cette charge, le club a tendance à minimiser cette charge « dirigeants ». Au-delà de ce constat, il s'agit de la reconnaissance du bénévolat. Dans ce cadre, les actions

proposées par la LFA, comme la journée nationale des bénévoles, le week-end à Clairefontaine, les médailles pour les jeunes sont certes appréciables mais ne touchent pas vraiment la masse. Il s'agit également de la sécurité de nos dirigeants. Nous voulons dire, par là, que celles et ceux qui agissent au sein du club, sans avoir de licence, ne sont pas assurés de la même manière pendant leurs activités au sein du club. Il s'agit enfin pour la FFF, en faisant en sorte que la quasi-totalité des dirigeants soient licenciés, de mieux les compter. Alors notre vœu consiste à demander non pas la gratuité complète mais un tarif réduit pour la licence dirigeant. En reprenant l'exemple des 20 licences, un demi-tarif constituerait une économie d'environ 250 € par club. Nous accompagnons ce vœu du souhait suivant : la LFPL pourrait-elle suggérer à la FFF de mener une réflexion plus large sur cette même licence ? Ne pourrait-on établir 2 statuts ? Les fonctions qui sont liées au déroulement des rencontres bancs, délégués, arbitrage et aux postes principaux comme les présidents, les secrétaires, trésoriers. Les fonctions qui ne sont pas liées aux différentes tâches fonctionnelles telles que l'accompagnement, transport, traçage, tous les travaux autour du terrain, le bar. Je représente le club de Sainte Christine Bourneuf, notre club compte actuellement 166 licences dont 12 féminines, sur les 166 licences, nous avons 11 dirigeants et 2 dirigeantes. Les licences dirigeant chez nous sont essentiellement des licences que je qualifie obligatoire, cela n'engage que moi, celles dont nous avons besoin pour les feuilles de match, les tablettes. C'est-à-dire que ce sont celles qui concernent directement les besoins pour les districts. Nous pratiquons nous la gratuité des licences de nos dirigeants et même une réduction pour les dirigeants qui ont un enfant dans le club. Le terme gratuité et réduction, pour recruter nos dirigeants, est beaucoup plus porteur que le terme rémunération que nous avons entendu tout à l'heure. Je vous remercie.

Jacques BODIN

Nous allons faire réponse bien évidemment à ce vœu, donc Christophe LE BUAN, je te passe la parole.

Christophe LE BUAN

Je voudrais juste apporter quelques précisions par rapport à ce vœu que je comprends totalement, qu'on comprend tous. Il faut savoir qu'il y a déjà des travaux de réflexion qui vont être réalisés avec la Fédération sur ce sujet. Pour autant, au niveau de la Ligue, ce qu'il faut savoir tout de même aujourd'hui, c'est que vous avez dans vos clubs des licenciés qui sont des sportifs et qui ont aussi une licence de dirigeant. Ceux-là ne paient que la licence sport, ils ne paient pas la licence dirigeant. Ce qui veut dire que le fait qu'ils aient une licence dirigeant, nous sommes nous, la Ligue de Football dans l'obligation de payer la part de la Fédération de Football, les 3,20 €. Cela représente aujourd'hui 27 000 €. Si on parlait sur une gratuité totale des licences dirigeants au niveau de la Ligue de Football, cela représente 140 000 €. J'ai entendu que ce n'était pas ce qui était demandé certes, mais je précise juste que si c'était le cas aujourd'hui, c'est 140 000 € qu'il faudrait aller chercher ailleurs pour équilibrer les comptes de la Ligue. Pour autant, il est nécessaire de travailler sur le sujet, on en a bien conscience et on va, nous à notre niveau, faire le nécessaire pour avancer sur ce sujet. On peut imaginer plein de choses, une gratuité à partir d'un certain nombre de licences dirigeants.

Gérard LOISON

Si vous permettez, sur cet aspect des licences dirigeants, ce n'est pas la première fois qu'on se préoccupe de cette situation puisqu'il y a plus de trois ans déjà que nous avons déposé un dossier à la Fédération afin de scinder, enfin c'était notre proposition, les licences en 3 niveaux : celles des dirigeants effectifs, présidents, secrétaires, trésoriers, celles des dirigeants terrain et celle des dirigeants qui font le traçage, la buvette parce que aujourd'hui, un club qui ne licencie pas ses dirigeants, les privent de véritables garanties, notamment d'assurance en cas d'accident et cela peut être très préjudiciable. Donc j'ai la certitude, parce que nous l'avons réanimé auprès de la Fédération, que nous devrions avoir très vite des renseignements là-dessus et des propositions faites par la Fédération. Ce qui voudrait dire que les niveaux de cotisation que vous seriez amenés à payer pour vos dirigeants seraient notablement différents selon qu'il s'agisse du dirigeant de plein exercice, du dirigeant terrain ou du dirigeant que je respecte beaucoup parce que, sans ce dirigeant, la plupart du temps on serait dans l'incapacité de faire marcher nos clubs. Alors ce que je vous demande par rapport à cela, c'est effectivement de noter que nous avons bien pris en compte votre préoccupation et plutôt que de nous précipiter dans une mesure qui, peut-être demain, sera à modifier, c'est d'avoir la patience d'attendre que la Fédération nous réponde et compter là-dessus pour que nous agitions cette question pas plus tard que la semaine prochaine où nous avons une réunion avec la Fédération pour traiter des problèmes concernant nos ligues et nos districts. Cela n'est pas un botté en touche du vœu que je comprends parfaitement, j'ai été Président de club, je sais ce qu'il en est, mais pour autant, je vous demande de ne pas nous précipiter alors que je sais qu'il y a des choses qui sont en cours et qui devraient aboutir très rapidement.

Représentant des délégués du district 49

J'ai une question à vous poser, si j'ai bien compris, la FFF pour une licence dirigeant fait payer 3,20 € à la Ligue.

Gérard LOISON

Plus l'assurance.

Représentant des délégués du district 49

Donc il y a quand même une marge à travailler entre 3,20 € plus l'assurance et les 24,60 € qui nous sont demandés actuellement. Je pense qu'en votant ce vœu, cela pourra faire avancer les instances et la FFF, Gérard disait, ne faisons pas de bruit, je pense moi qu'il faut montrer qu'on est là, on a envie que cela se passe différemment donc moi, j'appelle les gens à voter pour ce vœu-là.

Gérard LOISON

Alors, si je comprends bien, vous demandez à ce que l'Assemblée, qui je le rappelle est souveraine, elle n'a pas vocation à fixer les tarifs, on est bien d'accord là aussi. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent, mais vous demandez à ce qu'un vœu de ce type soit porté vers la Fédération. Nous allons résumer le vœu, c'est ce que je vous ai dit, 3 niveaux de licences c'est 3 niveaux de tarif notamment, à travers les activités conduites dans le club et nous demandons à ce que la Fédération aille dans ce sens, nous écoute et avance sur la proposition que nous avons déjà formulée. Est-ce que nous pouvons nous entendre sur ce point ?

Bernard AUDOUIN Président de l'olympique de Saumur

Je crois que diviser les dirigeants en trois catégories pour moi ce n'est pas la bonne solution. On va créer des conflits. Comment voulez-vous qu'on puisse justifier les choses à la personne qui va tracer le terrain, qui va payer sa licence 30 € ou 25 € et l'autre qui va être sur le banc qui va payer 10 € ? Moi je crois qu'il faut qu'on mette l'égalité sur ce plan-là sinon on va encore créer des conflits. Comme l'a dit tout à l'heure la précédente personne, il y a 3,20 € plus l'assurance et la Ligue aujourd'hui nous prend 24 €. Je pense qu'il y a des efforts à faire de ce côté-là. Vous me dites cela fait 3 ans que le dossier est à la FFF et il n'a pas avancé donc est-ce qu'on peut éventuellement avoir une réponse pour la saison prochaine ? C'est tout ce qu'on veut.

Gérard LOISON

Ecoutez, d'abord, je voulais vous dire une chose, c'est que mettre en place une réduction de ressources cela sous-entend chez les gens responsables que nous essayons d'être, de mettre en place aussi une substitution à ces pertes de ressources.

Réactions dans la salle

Ne revenez pas sur le sujet qui a été abordé tout à l'heure. Ça figure dans les statuts types de la Fédération, on vous l'a proposé, ça a été rejeté, c'est validé comme tel on n'en parle plus. Pour l'instant cette question est hors sujet. Donc, soyez rassurés, il n'y a pas un sou de la Ligue qui s'en va à l'indemnisation de quelque dirigeant de la Ligue que ce soit. Accepter une baisse délibérée des recettes de la Ligue c'est mettre en face des compléments, naturellement sinon la saison prochaine, vous seriez en droit et vous auriez raison, de nous reprocher d'avoir un résultat déficitaire. Il faut que l'on soit très prudents, vous savez, les masses financières ne se manipule pas aussi simplement que ça. Par contre, moi je me porte garant du dépôt vers la Fédération d'une demande de réduction significative du prix des licences dirigeants et peut-être d'une modification dans le statut du dirigeant par lui-même. Est-ce que sur ce point vous nous validez la possibilité de conduire cette opération auprès de la Fédération ?

On va procéder au vote.

Bernard AUDOUIN Président de l'olympique de Saumur

Ce que je comprends c'est qu'avec la différence entre ce que paient les clubs au niveau de la licence et ce que ça coûte, on aide la Ligue à équilibrer son budget.

Gérard LOISON

Pardon ?

Bernard AUDOUIN Président de l'olympique de Saumur

En quelque sorte on aide la ligue à équilibrer son budget puisque le différentiel c'est une recette pour vous.

Christophe LE BUAN

Je vais juste expliquer quelque chose, un budget effectivement est travaillé pour être équilibré. On a des ressources et en fonction des ressources on travaille sur des plans d'actions. Tout à l'heure, l'argument que j'ai donné sur la gratuité des licences, ça coûte 140 000 € c'est un fait. Moi ça me ferait plaisir que demain les licences dirigeants soient gratuites. Mais je dois composer avec 140 000 € de moins. Deux solutions : on a des ressources complémentaires dont acte, on n'en a pas : moins d'actions. La problématique elle est là, c'est vous faire comprendre que, tout à l'heure c'est vrai, beaucoup parlent de rémunération, on vous l'a proposée, vous l'avez refusée, personne n'est rémunéré aujourd'hui. C'est une réalité économique qui existe aujourd'hui est-ce qu'on l'applique ou pas ? On ne l'applique pas dont acte, ça ne me pose aucun problème par rapport à ça. Mais un budget, ne croyez pas qu'on va prélever aux clubs tout ça et on va faire ce qu'on veut, non, il y a des ressources qui existent, on fait en fonction de ces ressources. Si on en a moins, on fera moins, on fera moins de travaux, on fera moins d'actions sur les jeunes, on travaillera moins sur le football des jeunes. En fonction du budget, on équilibre, on essaie de travailler. Donc ce vœu, je le comprends totalement, je comprends totalement la manière dont vous appréhendez les choses, on va y travailler. C'est vrai que ça fait quelques années que ça dure, il faudrait que ça aille un peu plus vite, je le reconnais. Il faut qu'on avance sur ce sujet, qu'on essaie de trouver des solutions, qui seront peut-être des solutions temporaires dans un premier temps. On ne va pas aller prélever chez vous pour pouvoir faire ce qu'on veut, on fait en fonction des ressources que l'on a et on fait au mieux pour le football sur notre territoire.

Bernard AUDOUIN Président de l'olympique de Saumur

Mais entre les deux Coupes du Monde, j'avais regardé, le tarif lors de la Coupe du Monde il y a 8 ans c'était environ 9€ et elle est passé à 24,60€, ça fait une sacrée marge en 4 ans, entre les deux Coupes du Monde.

Christophe LE BUAN

Je n'ai pas d'information par rapport à ça, on a tous les arguments qu'on veut donner.

Bernard AUDOUIN Président de l'olympique de Saumur

On nous explique que la Coupe du Monde va faire des retombées financières pour le foot amateur ce n'est pas ce que l'on ressent.

Christophe LE BUAN

Je suis le premier à souhaiter qu'il y ait plus d'argent à redescendre sur le football amateur, on est tous d'accord là-dessus, peut-être Gérard, tu peux répondre par rapport à ça ?

Gérard LOISON

J'ignorais cet aspect des choses mais ce qui est sûr, c'est que les tarifs depuis le premier jour où nous sommes arrivés aux affaires n'ont pas été modifiés et ne le seront pas avant la fin de l'actuelle saison. J'ajoute que, là je parle au niveau de la Ligue, mais nos collègues des districts inévitablement, si des tarifs diminuent, se verront eux-mêmes recevoir moins d'argent de la Ligue puisqu'ils sont concernés par la répartition.

Voulez-vous voter pour le dépôt de ce vœu à la Fédération ou pas ?

Jérôme CLEMENT

Ce que l'on vous propose de voter c'est de porter ce vœu auprès de la Fédération pour aménager la tarification des licences dirigeants, on va pouvoir procéder à l'ouverture du vote.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 098

➤ « oui » majoritaire à 94,17%

Conclusion : Validé.

3 - Vœux US FORCE (R3) / SABLE FC (N3)

Le vœu suivant est l'expression à travers un vœu de 5 vœux différents concernant l'arbitrage. Ce vœu a été déposé conjointement par l'US FORCE, club de R3 et le SABLE FC, club de N3.

Gérard GAUTHIER, Président du SABLE FOOTBALL CLUB

Bonjour, je me suis associé au club de FORCE en Mayenne parce que je pensais qu'on était que deux clubs à être en difficultés par rapport au statut de l'arbitrage mais j'ai vu qu'il y avait des réunions qui avaient été organisées au niveau de la Ligue et beaucoup de clubs ont des difficultés. Nous notre difficulté réside sur une application du règlement concernant les jeunes arbitres qui commencent au mois de janvier l'arbitrage, qui ont eu leur examen en décembre pour commencer en janvier, pour faire une demi-saison et donc ces jeunes arbitres ne peuvent bénéficier de la mutualisation des matchs au sein d'un même club, de nos arbitres. Nous, par exemple on a un arbitre qui a fait 51 matchs dans la saison donc qui aurait pu éventuellement laisser quelques matchs puisque notre jeune arbitre, il lui manquait 2 matchs pour pouvoir nous couvrir. L'autre condition c'est de ne pouvoir non plus bénéficier d'un certificat médical, comme quoi les jeunes arbitres n'ont pas le droit de tomber malades. Il semblerait que ce soit une faveur que l'on donne aux arbitres qui font la saison complète mais j'aimerais bien que cette faveur puisse être élargie également aux jeunes arbitres.

Le club de FORCE a également une demande à faire

Club de FORCE

Bonjour à tous, on est toujours dans le cadre du statut de l'arbitrage, nous on a eu une problématique c'était les matchs, d'ailleurs ça fait partie des vœux qui ont été en partie refusés et où j'ai un peu de mal à comprendre la réponse. Moi j'ai demandé à comptabiliser les matchs où les arbitres étaient désignés alors qu'il y a un forfait d'une équipe. On a un forfait 24h00 avant et le match est annulé, l'arbitre ne peut pas être désigné et au final il n'est pas compté. C'est compté moralement mais ce n'est pas noté dans les textes puisqu'on a très bien su me le dire en commission, que ça ne marchait pas. Nous on a eu le cas. On a aussi des arbitres en formation, on essaie de former des arbitres je pense qu'on est tous pareils aujourd'hui. Il faudrait je pense un peu plus de clarté dans les textes et de souplesse aussi pour que l'on puisse fournir des arbitres sur les terrains, parce que souvent le dimanche c'est nos bénévoles, pour en revenir à ce que l'on disait tout à l'heure, qui arbitrent parce qu'on est un peu à court, donc si on ne les soutient pas, je pense qu'on n'y arrivera pas.

Gérard GAUTHIER, Président du SABLE FOOTBALL CLUB

Je voulais profiter d'avoir ce micro pour évoquer également les difficultés que rencontrent certains clubs, notamment dans le milieu rural aujourd'hui. On parle de complexité dans les règles et je comprends qu'il y ait besoin de règles dans le football, je ne demande pas à ce que les règles ne soient pas appliquées, je demande à ce qu'elles soient peut-être un petit peu allégées. Je prends l'exemple d'un club qui est proche de la région sabolienne et à qui on a dit, il y a 2 ans : « si tu veux pouvoir monter, il faut que tu te mettes aux normes au niveau de ton terrain, des installations, vestiaires », donc la commune a investi lourdement et malheureusement un an après on lui dit « il te manque des jeunes filles dans ton école de foot donc on va te rétrograder » et là je pense qu'il y a une vraie réflexion à mener. Il faut faire attention car je vois la difficulté que rencontrent nombre de clubs en milieu rural où les écoles ferment ou tout au moins les classes ferment de temps en temps et s'il n'y a pas de jeunes pour renouveler les écoles de foot, ces clubs-là sont voués à disparaître et je pense qu'une animation sportive dans les petites communes rurales est quelque chose d'important et je n'entends pas beaucoup de réactions, que ce soit à la Fédération, les Ligues, les Districts, et je m'inquiète un petit peu.

Jacques BODIN

Si on reprend les vœux présentés par les clubs de SABLE et FORCE tels qu'ils ont été exprimés par écrit à la Ligue, le **1^{er} aspect du vœu** consiste à : mutualiser les matchs des arbitres, exemple : 5 arbitres au club x 20 matchs = 100 matchs à répartir sur les arbitres sans quota minimum individuel. C'est en résumé une des demandes formulées. L'observation que l'on peut faire par rapport à ce vœu, c'est qu'on est dans le cadre d'une compétence fédérale, donc on ne va pas pouvoir modifier les textes sur lesquels on n'a pas la main. L'observation que l'on peut faire également, c'est qu'en fonction de son niveau, on l'a vu tout à l'heure, le club a une obligation d'avoir un nombre d'arbitres et non un nombre de matchs global à fournir. C'est une règle fédérale. Chaque arbitre a un nombre de matchs à produire avec la règle de la compensation telle qu'elle a été votée récemment, donc de 4 matchs et là aussi c'est une règle fédérale. Donc nous demander de pouvoir mutualiser les matchs des arbitres, avoir un nombre de matchs honorés au niveau du club ne dépend pas de notre compétence. On ne peut pas donner suite sur le fond à cette demande.

Sur le **2^{ème} aspect du vœu**, il nous est demandé, pour un nouvel arbitre en formation, durant sa première saison de pouvoir accéder à la mutualisation, au même titre que les titulaires. Là aussi c'est une disposition par rapport à cet accès au bénéfice de la mutualisation, d'une décision cette fois du Comité de Direction de la Ligue. Une fois que l'on a précisé ce point, on peut aussi rappeler que les arbitres en formation bénéficient déjà d'un nombre de matchs aménagés : A l'issue du 1^{er} stage internat (Septembre / Octobre) l'obligation est de 14 rencontres et non pas de 20, je rappelle le quota pour les arbitres titulaires. A l'issue du 2^{ème} stage internat (Novembre / Décembre) on descend à 12 rencontres en terme d'obligations et pour le stage de janvier on est à 8 rencontres. Donc l'aménagement effectivement tient compte des périodes de formation et du minima à réaliser pour avoir une assiduité suffisante en terme de pratique d'arbitre, pour gagner aussi en compétences. S'il n'y a pas un minima demandé, il est certain que l'évolution en terme de compétences de l'arbitre ne sera pas assurée. Je vous ai dit que les modalités d'application de la mutualisation relevait d'une décision Ligue (Comité de Direction) donc effectivement, techniquement, on peut imaginer une baisse des minimas que je viens de vous rappeler mais on peut aussi imaginer qu'en contrepartie, le Comité de Direction décide d'aménager ces minimas et par exemple, plutôt que d'exiger pour le stage de septembre/octobre 14 rencontres, si on fait application des possibilités de mutualisation auprès d'un autre arbitre du club, monter cette obligation de 14 à 16. Ça fait partie des règles du jeu.

Enfin, pour en terminer sur ce point, un rappel peut-être d'un extrait du statut de l'arbitrage : « les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ces modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de la Ligue sur proposition de la CR de l'arbitrage ». Donc encore une fois, par rapport à cette partie du vœu, on peut éventuellement dans le cadre d'un vote de tendance, le prendre en compte mais il appartiendra derrière, au Comité de Direction, après avis de la CR de l'arbitrage d'en tirer les conséquences.

Sur le **3^{ème} point du vœu** : la prise en compte des arrêts maladie/travail pour les arbitres titulaires ou en formation, actuellement nous sommes à 90 jours en cumulé et la demande qui est formulée par les 2 clubs c'est d'abaisser à 30 jours durant la saison. Ce qu'il faut rappeler, c'est qu'effectivement cette indisponibilité médicale, le certificat médical, n'est pas automatique, ce n'est pas un quitus pour être exempté de réaliser un minima de rencontres. Cela permet surtout à la commission d'apprécier, si en fonction des circonstances, l'arbitre a eu pendant sa période d'activité la possibilité ou pas d'arbitrer. Sur le statut de l'arbitrage, la règle est la suivante : « Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison. Ce nombre et ses modalités de comptabilisation sont fixés pour tous les Districts d'une Ligue régionale par le Comité de Direction de celle-ci sur proposition de la Commission Régionale de l'Arbitrage. ». Donc là aussi on peut également convenir d'une disposition qui serait revue et appréciée dans le cadre du Comité de Direction après avis de la Commission d'arbitrage mais qui tiendrait compte de la situation réelle, c'est-à-dire du besoin d'arbitres pour couvrir un maximum de rencontres sur l'ensemble du territoire de la Ligue et dans les districts et assurer également une certaine maîtrise et une compétence des arbitres. Donc en dehors d'un nombre minimum de matchs à réaliser on ne voit guère de salut. Donc possibilité éventuellement de soumettre un vote de recommandation pour reprendre la réflexion sur ce point.

La **quatrième partie de ce vœu** c'est la comptabilisation pour l'arbitre désigné des matchs annulés par forfaits des clubs 48h avant la rencontre. Là aussi, les modalités de comptabilisation relèvent du Comité de Direction donc on peut éventuellement, dans le cadre d'un vote de préconisation, le prendre en compte mais l'observation que l'on peut faire c'est que lorsqu'un match est annulé 48 h avant son déroulé, généralement l'arbitre est redéployé sur une autre rencontre, en tout cas, il peut l'être et le statut de l'arbitrage évoque bien une obligation de diriger des rencontres. Donc si le match n'a pas eu lieu, il appartient à la commission compétente d'apprécier les situations pour savoir si effectivement, notamment pour les matchs, non pas annulés 48h avant mais à la dernière minute, l'arbitre peut rentrer cette rencontre dans son quota ou pas. C'est une question d'appréciation au niveau de la commission. Donc là aussi, vote de tendance possible pour rebattre un petit peu les cartes éventuellement.

Et enfin, la **5^{ème} partie de ce vœu** porte sur le fait de donner la possibilité à un joueur suspendu d'arbitrer des matchs de jeunes, et de compter dans le quota du club.

Réaction de la salle

Je vous exprime le vœu tel qu'il a été transmis donc on va là aussi l'examiner. L'observation, c'est que seul un arbitre peut être comptabilisé dans les obligations relatives au statut de l'arbitrage et non pas un joueur qui officierait en tant qu'arbitre. C'est un vœu, à nos yeux, irrecevable. Sur le volet disciplinaire, si effectivement les

textes permettent des peines de substitution, qui pourraient éventuellement se traduire dans l'arbitrage de rencontres de jeunes, éventuellement en tout cas c'est une possibilité ouverte par les textes. Ce que l'on peut noter c'est qu'on voit mal comment on pourrait justifier qu'un club pourrait bénéficier ou tirer profit d'une sanction infligée à un de ses licenciés. Donc non seulement ce vœu n'est pas recevable mais sur le fond n'est pas fondé non plus.

Voilà la réponse que l'on pouvait apporter. Sur les 2 ou 3 vœux de la compétence du Comité de Direction, on peut effectivement vous proposer un vote de tendance sachant que la décision, appartiendra ensuite au Comité de Direction, après avis de la Commission Régionale d'Arbitrage.

Jérôme CLEMENT

Ce que l'on va vous proposer c'est 3 votes de tendance sur lesquels vous allez avoir à vous prononcer.

1 – Compensation autorisée pour les arbitres nouvellement formés :

Résultat du vote de tendance - compensation :

Nombre de membres votant « Oui » : 618

- « oui » majoritaire à 57,81%

2 - Prise en compte des arrêts médicaux dès 30 jours au lieu de 90 jours :

Résultat du vote de tendance – arrêts médicaux :

Nombre de membres votant « Oui » : 810

- « oui » majoritaire à 70,62%

3 – prise en compte des matchs annulés 48 h à l'avance :

Résultat du vote de tendance – matchs annulés :

Nombre de membres votant « Oui » : 827

- « oui » majoritaire à 70,62%

4 - Vœux SAINTE LUCE SUR LOIRE US

Jacques BODIN

Dernier vœu qui ne fera pas l'objet non plus d'un examen et d'un vote devant votre Assemblée, puisqu'un vœu déposé hors délai. Pour autant, je vous l'expose. C'était une demande de limitation des changements de clubs de 6 à 18 ans. Demande que le changement de club en période normale ou hors période, de plus de 3 joueurs ou joueuses d'un même club ou d'un groupement de la même catégorie d'âge U6 à U18, au bénéfice d'un autre et même club soit interdit. L'observation que l'on peut faire, au-delà du fait que ce vœu sur la forme ne puisse être retenu, c'est qu'il existe une préoccupation, qui est certainement partagée par bon nombre de clubs, par rapport à des départs massifs de jeunes vers des clubs voisins, qui peuvent remettre en cause l'équilibre des effectifs. Toutefois, les dispositions, en matière de changements de clubs, sont des dispositions fédérales, les articles 92 et suivants des règlements généraux. Donc là aussi nous n'avons pas la main pour modifier ces textes. Simplement, peut-on rappeler que pour ce qui est, au moins de la période au-delà du 15 juillet, le club quitté a un accord à délivrer pour permettre le changement et que le refus d'accord est généralement suivi et empêche tout départ. Pour ce qui est des départs avant la période du 15 juillet, le club a la possibilité effectivement de déposer un droit d'opposition qui sera à traiter par la commission adéquate. Je crois que c'est une préoccupation, bien que partagée par beaucoup, qui ne relève pas de la compétence des règlements de la Ligue et il existe malgré tout, dans le cadre des règlements généraux des possibilités éventuellement, si ce n'est d'empêcher, au moins de freiner ou limiter ces départs massifs.

19. Présentation du service aux clubs – MM. René JOUPEAUX, responsable du pôle structuration des club, Jacky CORDUAN, responsable de la CR Conseil aux Clubs, Laurent YDIER responsable du service conseil aux clubs

Messieurs René JOUPEAUX, Jacky CORDUAN et Laurent YDIER présentent le service Conseil aux clubs.

20. Intervention de Madame Anne CORDIER, Présidente du CROS

Monsieur le Président de la Ligue, Mme la représentante du Conseil Régional, Mesdames et Messieurs les Présidents des districts, Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs et vous tous, les bénévoles et salariés qui font vivre vos clubs. J'ai été très satisfaite d'être parmi vous ce matin pour découvrir votre belle et grande discipline sportive, ici en Pays de la Loire. Les chiffres dont j'ai pris connaissance sont impressionnants : 172 000 licenciés, plus de 900 clubs sur tout le territoire ligérien. C'est une réelle force que vous savez faire vivre et nous pouvons en être heureux ensemble. Un mot est revenu à plusieurs reprises et m'a frappé, le mot bénévole. Cette notion qui prend des formes diverses, suivant le rôle que vous pouvez tenir. Dirigeants sur le terrain, à tous les niveaux, en tout cas, ils méritent notre respect, ils méritent notre reconnaissance, ils méritent nos encouragements. Vous avez aussi beaucoup parlé de formation et je trouve que là aussi, vous êtes dans le vrai, que sans doute le mouvement olympique et sportif, que je représente ici en Pays de la Loire, peut aussi vous aider à travailler. Pour certaines problématiques transversales, vous avez une aide que vous proposez aux clubs et peut-être que certaines formations peuvent aussi être partagées avec d'autres disciplines par le biais des CDOS, Comités Départementaux Olympiques et Sportifs et aussi au niveau du CROS. Donc voilà aussi un point important de convergence sur lequel nous pouvons avancer. En tout cas, j'ai été frappée par la force que vous représentez et le très beau slogan qui est le vôtre. Ensemble, je crois que vous êtes prêts, prêts parce que vous vivez votre sport avec passion, nous en avons été témoins ce matin. Passion et aussi dans le respect des uns, des autres pour mettre en œuvre un projet dans la tolérance, vous l'avez dit et aussi la solidarité. C'est un très très beau projet et qui rejoint, bien sûr les valeurs olympiques qui sont les nôtres et que nous allons essayer de faire vivre aussi à plein sur les territoires, dans cette belle perspective des jeux olympiques de Paris 2024, dans lesquels nous nous projetons déjà. Ensemble nous allons travailler et vous serez là aussi avec nous, pour l'excellence des activités sportives sur le terrain, pour faire vivre aussi l'amitié, et dans le respect des uns et des autres. Donc je veux vous féliciter pour cet excellent travail et vous dire que les 84 fédérations qui sont représentées au CROS des Pays de la Loire ont besoin les unes des autres. Vous êtes une force extraordinaire, il y a des fédérations qui sont peut-être moins bien représentées en terme de nombre mais c'est tous ensemble, petits et grands que nous pouvons faire avancer ces belles valeurs que vous portez. Merci à tous et bonne saison sportive au foot ligérien.

21. Intervention de Madame Roselyne BIENVENU, Conseillère régionale, vice-présidente déléguée au sport

Monsieur le Président, Cher Gérard, Messieurs les Présidents de district, Mesdames et Messieurs les dirigeantes et dirigeants des clubs ligériens, et puis chacun à vos grades, titres et fonctions, que vous soyez nombreux ce matin, les bénévoles. Mais je voudrais aussi saluer les cadres techniques, parce que j'imagine qu'il y en a aussi ce matin et que dans cette Assemblée Générale ils ont été nommés et que c'est dans ce cadre de belle gouvernance, que j'ai assisté avec grand plaisir à vos travaux. Je vous prie d'excuser la Présidente de la Région, Christelle MORANCAIS, qui n'a pas pu être des vôtres ce matin, qui m'a confié cette responsabilité et que j'ai eu plaisir à rester jusqu'à maintenant. J'ai été très attentive, passionnée et même par moment, j'avais envie de lever la main pour contribuer à vos échanges, vos travaux tant ils étaient denses, riches. Et vous ne vous êtes pas gênés sur le temps additionnel, qui est évidemment pour votre discipline, un élément qui fait partie, à chaque fois, des rencontres. Vous avez évidemment posé des questions qui ne sont pas résolues dans l'instant, dans cette Assemblée Générale, mais qui sont tout à fait dans l'air du temps et j'ose dire que les questions que vous posez ne sont pas attachées qu'à votre discipline. Quand vous évoquez la gratuité de la licence des dirigeants, quand vous parlez de la rémunération des personnes qui sont engagées plus plus, mais qui est engagé plus plus ? C'est bien ce que vous avez dit, parce que finalement, un dirigeant ou une dirigeante d'un club, d'un petit village ou d'un quartier de la politique de la ville, je sais combien en milieu rural il est difficile de maintenir l'activité des clubs et la Région des Pays de la Loire en cela vous accompagne, à travers la convention que nous avons avec votre Ligue. Mais nous avons aussi ces préoccupations, car les clubs qui sont dans les quartiers des grandes villes,

des métropoles souffrent énormément aussi, peut-être différemment. J'ai promis à certains de vos dirigeants et au Président LOISON que ce sujet-là, on aimera le traiter pour peut-être élaborer des solutions ensemble. Parce que, pour finir ce premier point, nous avons un partenariat renforcé qui est de grande qualité avec la Ligue, à travers un financement. J'ai compris que les questions que vous posez, c'était souvent autour de la question financière mais je pense qu'au fond, ce n'est pas là l'essentiel, même si c'est important. Ce qui est essentiel c'est de maintenir finalement votre discipline qui est la plus forte. J'ai eu l'habitude souvent de dire et je le répète en tant que Conseillère Régionale, qu'il y a le foot et les autres disciplines. Les autres disciplines je ne les déconsidère pas en disant cela, mais vous êtes souvent les pionniers à aborder les problèmes. Vous essayez souvent les plâtres et de vos réflexions après, en ruissèlement, il y a des dispositifs qui viennent dans d'autres fédérations. Donc ce partenariat on l'a, de qualité avec le CROS, Anne CORDIER, la Présidente est passée juste devant moi, d'ailleurs on a un peu rééquilibré la mixité, Anne à la tribune ce matin. Voilà c'est mon petit clin d'œil militant, évidemment avec bienveillance, à l'égard de tous les dirigeants qui ont porté des travaux de grande qualité et difficiles. J'ai une mention spéciale pour le Secrétaire Général, parce que le dernier exercice a été un exercice obligé mais compliqué. Donc voilà, le partenariat renforcé et juste sur ce point, vous dire qu'on a évoqué la question du centre de formation, on a évoqué la question du terrain Macé qu'il faut modifier donc on est en discussion et puis certains de vos équipements, sur vos territoires, pour lesquels on a un débat, soit directement avec la Ligue, soit avec les collectivités territoriales. Dernier point, sur le partenariat, vous savez que la Région apporte des financements à vos collectivités territoriales et elles l'apportent notamment à travers des contrats de territoires, en région ou des contrats de développement métropolitains. Je ne vais pas plus loin, mais je vous invite, vous dirigeants, à aller dialoguer, vous le faites je le sais, mais avec les Maires des communes parce que c'est à votre Maire d'aller inscrire dans le cadre de l'interco la construction ou la rénovation d'un équipement sportif. Et de ce que je regarde, en tant que Conseillère Régionale en charge du sport, il y a beaucoup d'équipements sportifs mais ce n'est pas le foot qui est le plus représenté. Donc, je vous invite à être attentifs à cela, il ne faut pas hésiter parce que d'une certaine manière, il y a peut-être un déficit de dirigeants du sport dans les Conseils Municipaux. Je pourrais vous en parler longtemps mais je ferme, ce n'est pas un grief mais souvent on a dit, historiquement, il ne faut pas que les gens du sport aillent dans les conseils ou en politique parce qu'ils doivent être neutres. Ils ne sont jamais neutres les dirigeants, vous n'êtes pas neutres, vous êtes des citoyens engagés et c'est essentiel et précieux pour la Région des Pays de la Loire. Mon deuxième et dernier point c'est dire qu'on a un avenir en commun et que nous sommes amenés à renforcer ce partenariat, parce que vous le savez, j'ai vu écrit CNDS mais c'est normal parce que c'est une AG qui traite 18/19 mais en 19/20 cela sera fini puisqu'il y a une agence nationale du sport, qui fait un peu peur. Moi je suis convaincue que c'est une bonne stratégie d'avenir, c'est une bonne décision mais elle bouscule énormément l'organisation et elle invite au changement et le changement génère, avant qu'on change, de la résistance. En revanche cette nouvelle organisation et je finirai par ça, elle m'intéresse pour un tas de raisons et je serai prête, Monsieur le Président à venir à une réunion, si à un moment donné vous le vouliez, bien sûr, avec le CROS parce que je pense qu'on a besoin de mûrir les changements et j'ai bien vu que sur votre proposition de rémunérer le Président ou la Présidente, il y avait une invitation, ce n'est pas le vote que je retiens. Le vote, si je le retiens, c'est dire on a besoin de comprendre, de prendre ensemble pour avancer et bien pour la nouvelle gouvernance c'est de la même manière puisqu'en fait on va élargir la table. Il n'y aura plus que l'Etat et le mouvement sportif, entendu le mouvement olympique et les disciplines, maintenant nous serons à 4 autour de la table, 4 grands groupes, l'Etat, toujours, moins présent. J'ai un parcours de dirigeant comme beaucoup d'entre vous, de plusieurs dizaine d'années. Quand j'ai commencé, avec des gens qui m'ont appris le bénévolat, qui m'ont guidée jusqu'à arriver où je suis là aujourd'hui devant vous et bien, l'Etat finançais quasiment à 80 % les équipements sportifs. Aujourd'hui, à 85% ce sont les collectivités territoriales, au premier rang desquelles, les mairies et les interco. Donc on travaille avec cette strate territoriale, nous la région et ce que je vous disais, c'est que les collectivités territoriales vont rentrer plus fort au côté de l'Etat parce que ce sont elles qui financent les investissements, l'entretien. J'ai une pensée pour tous les agents d'entretien des communes avec lesquels vous travaillez, qui préparent ou qui vous aident pour que les terrains soient en qualité, le vendredi, le samedi, le dimanche et parfois plus que ça puisqu'il y a des entraînements. Donc, l'Etat, les collectivités territoriales, c'est de l'argent public, peu importe d'où il vient, c'est l'argent de nos concitoyens, ce sont les impôts donc on est ensemble, le mouvement sportif, donc le mouvement olympique, et les disciplines, votre Fédération et ses instances décentralisées. Et puis le 4^{ème} qui rentre sont les partenaires. Vous en avez un peu parlé, moi j'insiste sur ce point parce que la Région a la compétence économique, donc j'entends dans ce temps du mandat et l'année à venir qui va nous inviter à travailler ensemble, à renforcer l'implication de nos partenaires, de votre boulanger peut-être, de la grosse entreprise de travaux publics ou du constructeur de voitures, j'ai dit trois exemples mais évidemment il y en a des centaines, je ne veux oublier personne, L'avenir est devant nous, il faut le regarder positivement et s'il y a des choses qui font un peu poil à gratter c'est tant mieux

sous réserve qu'on le fasse de manière productive et que quand on critique quelque chose, on fait une proposition, c'est ce que j'ai cru comprendre ce matin, vous avez fait et quand vous n'avez pas lieu de le faire dans cette AG vous avez dit que vous vouliez le faire. Donc merci infiniment pour cette belle énergie, pour ces orientations, pour ces risques que vous prenez à changer les règlements, pour la qualité de notre partenariat. Nous avons besoin de vous, le bénévolat c'est une ressource précieuse, et elle est fragile J'ai bien conscience que vous êtes généreux, que vous soustrayez, je tiens à le dire, à votre entourage beaucoup de temps, donc on ne vous abandonnera jamais, nous les collectivités territoriales, sinon la République ira mal. Merci pour tout.

22. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Gérard LOISON, Président

Rassurez-vous. Cette AG a été longue et copieuse, merci pour la qualité de vos interventions.

Je ne veux pas pour autant ne pas conclure sur un nouvel appel auprès de vous, Présidents, Dirigeants, Arbitres, Educateurs, en ce qui concerne la tenue générale de nos rencontres.

Malgré la lourdeur des sanctions et les coûts engendrés, il n'y a pas d'amélioration générale des comportements, loin s'en faut. Moins de 15 000 infractions l'an passé, un peu plus de 15 000 cette année encore. Et pourtant, nous avons à notre disposition un formidable outil qui s'appelle le PEF, le « programme éducatif fédéral ». Je vous demande instamment de le remettre à la première place de vos préoccupations. La Ligue, pour sa part, vient de recruter un service civique à cet effet.

L'apprentissage de la fonction d'arbitre chez les jeunes, en même temps que celui des règlements, sont de nature à réduire les risques de conflits.

Si nous ne voulons pas voir les jeunes quitter notre pratique, le maintien d'un environnement sain autour de nos rencontres est nécessaire. De surcroit, il est de nature à fidéliser nos pratiquants et à vous permettre le recrutement d'arbitres plus facilement.

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis la bonne tenue de cette AG et en particulier à tous les salariés présents.

Merci de m'avoir écouté.

Ensemble, soyons Foot, soyons SPORT

Vive la Ligue des Pays de la Loire de Football

Vive le Football

23. Clôture de l'Assemblée

Jérôme Clément invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié et parcourir les différents stands thématiques.

Le Président,
Gérard LOISON



Le Secrétaire,
Jacques BODIN



LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - SAMEDI 09 NOVEMBRE 2019

SALLE DU CHAMPILAMBART À VALLET

Coupe du Monde Féminine : les Bleues à Laval !

Dans le cadre de sa préparation à la Coupe du Monde Féminine de la FIFA-France 2019 du 7 juin au 7 juillet 2019, l'Equipe de France Féminine (3ème au classement FIFA) a accueilli l'Allemagne (2ème) le jeudi 28 février (21h00) au stade Francis Le Basser à Laval. Une nouvelle venue des Bleues en Pays de la Loire qui s'est jouée devant une très belle assemblée pour un soir de semaine ! Même si les tricolores se sont inclinées par le plus petit des écarts (0-1), les très exactement 10 238 spectateurs présents ont apporté un soutien total à celles qui préparaient alors le Mondial. « On sent le public derrière nous, ça donne encore plus envie de se transcender et de mouiller le maillot », commentait alors la capitaine Amandine Henry. Le coup d'envoi de cette affiche de gala avait été donné par la petite Léa (Saint-Germain du Fouilloux), 170 000ème licenciée de la LFPL.



France-Bolivie : les Champions du Monde à La Beaujoire

Dimanche 2 juin, l'Equipe de France de l'ancien Canari Didier Deschamps dominait la Bolivie (2-0) au Stade de La Beaujoire à Nantes. Une rencontre qui servait de préparation pour les deux matches éliminatoires de l'Euro 2020 en Turquie (8 juin) et en Andorre (11 juin). Forte de quelque 8 000 places réservées à ses licencié(e)s, la Ligue de Football des Pays de la Loire était très fière d'accueillir sur son territoire l'Equipe de France « championne du monde ». Cette rencontre internationale au stade de La Beaujoire, face à la Bolivie, marquait la 10e venue des Bleus dans la Cité des Ducs (bilan de 9 victoires et un nul : la première fois en 1957 au stade Malakoff pour une victoire 8-0 contre l'Islande, la dernière en 2016 pour un succès 3-2 face au Cameroun juste avant l'Euro 2016). Nantes rejoignait ainsi Lyon à la 2e place des villes de Province les plus visitées par l'Equipe de France Masculine, derrière Marseille.



France-Belgique : les Bleuets (de nouveau) au Mans !

Au lendemain de France-Bolivie A, la Ligue de Football des Pays de la Loire a accueilli un second match international en 24h, une grande première ! L'Equipe de France Espoirs a en effet disputé en juin deux matches internationaux, en vue de sa préparation pour l'Euro Espoirs 2019. Les hommes de Sylvain Ripoll ont alors accueilli la Belgique, le lundi 3 juin au MMArena au Mans. C'est devant plus de 4700 spectateurs que l'Equipe de France Espoirs a signé une probante victoire dans sa préparation à l'Euro 2019. Un succès logique acquis sur le score de 3 buts à 0. Une nouvelle venue des Espoirs tricolores dans leur maison mancelle, avant de rejoindre Tours quelques jours plus tard, puis l'Euro en Italie conclu sur une demi-finale perdue face à l'Espagne. Une rencontre internationale marquée par la « visite » à la mi-temps des joueurs du Mans FC, promus quelques heures plus tôt en Ligue 2 !

National Beach Soccer à Saint-Jean de Monts : un événement qui a tenu ses promesses !

Le Beach-Soccer a été à l'honneur durant trois jours en Vendée et particulièrement sur le sable de Saint-Jean-de-Monts début août 2019. Les nombreux spectateurs présents ont pu apprécier le spectacle proposé par les joueurs et joueuses venus de toute la France ! Une édition 2019 marquée par la finale nationale masculine (remportée par La Grande Motte vainqueur de Marseille Beach Team 8-3) et par l'organisation d'un premier Challenge Féminin dominé par les Nordistes de Grand Calais victorieuses 8 buts à 2 de nos Vendéennes de La Roche ESOF belles 2e de ce tournoi et ravies d'avoir pu s'essayer à la pratique (notre photo). Organisatrice d'une finale régionale au Lac de Maine à Angers en juin, la Ligue des Pays de la Loire se félicite de la très belle affluence et remercie très sincèrement les nombreux bénévoles sollicités sur les diverses missions (transport, encadrement, accueil, sécurité, logistique, restauration).





TOURNÉE « FIER D'ÊTRE BLEUES » : DES MILLIERS AU RENDEZ-VOUS !

A quelques semaines de la Coupe du monde Féminine, La Ligue de Football des Pays de la Loire a créé une animation pendant les vacances de Pâques mettant en lumière nos territoires, à travers une tournée des centres commerciaux à destination du grand public. Un véritable moyen de promouvoir la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 et de donner envie d'assister aux rencontres. Un pari réussi avec plus de 3 000 photos « Fiers d'être Bleues » réalisées sur notre Photomaton (à droite) ainsi que des milliers de spectateurs au rendez-vous ! Pour rappel, l'événement avait débuté le 4 avril devant le Pathé Atlantis (notre photo), en présence de plus de 200 spectateurs, dont tous nos partenaires, afin d'assister sur écran géant à la victoire de l'Equipe de France Féminine face au Japon. Ce soir-là, nos stands et terrains synthétiques avaient été installés une première fois. Le début de 15 jours non-stop d'animations et de challenges pour nos jeunes pratiquant(e)s en clubs, mais aussi pour le grand public.

"Il était une fois les Bleues" à Atlantis

En plus de notre tournée régionale « Fiers d'être Bleues », nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir le Musée de la FFF sur la grande Histoire du football féminin et de l'Equipe de France les vendredi 5 et samedi 6 avril dans une Galerie d'Atlantis bondée à Nantes, et ce, à quelques mètres seulement du village Animation posé devant le Cinéma Pathé. Au programme de ce Musée ouvert à toutes et tous, un voyage au coeur des Bleues à l'aide de casques à réalité virtuelle, de nombreux maillots et Trophées, des thèmes sur les premiers maillots et affiches, les plus grandes joueuses... Une exposition sur 2 jours guidée par notre dizaine d'ex-joueuses internationales aux côtés de la coordinatrice fédérale Elisabeth Bougeard-Tournon. Et un nouveau grand pas pour le développement du football féminin !



UN APPEL A PROJETS "CLUBS"



L'opération a été lancée en décembre 2018, à destination de l'ensemble des clubs de la Ligue : au total, 66 clubs ont présenté un ou plusieurs projets autour de la Coupe du Monde Féminine. Félicitations à toutes et à tous pour ces tournois, débats, stands, formations de dirigeantes, diffusions de matchs... tous tournés vers la promotion du football féminin, de l'Equipe de France et de cet événement planétaire pour la première fois organisé en France (photo du tournoi organisé par le FC Oudon-Couffé). Au total, notre jury, représentant nos 5 Districts, se sera réuni à 3 reprises et aura validé plus d'une quarantaine de projets, pour un total de plus de 60 000 euros attribués à ces clubs lauréats !

LES BLEUETTES A MONTAIGU



Une météo de rêve pour les organisateurs des différents tournois de Pâques ! Ce fut le cas notamment du Mondial U16 de Montaigu qui proposait pour la première fois, en cette édition 2019, un Challenge National Féminin qui venait s'ajouter aux Challenge Nations et au Challenge Clubs. En ouverture du tournoi début avril, sous les yeux notamment de l'ancienne internationale Laura Georges, les U16F de l'Equipe de France se sont imposées 2-1 face à la Corée du Nord devant plus de 1 000 spectateurs présents au Stade Maxime Bossis. Le tournoi de Montaigu figurait parmi les grands événements soutenus par la Ligue dans son Appel à Projets, comme les tournois d'Orvault et Sablé.



• LA LFPL "FIERE D'ÊTRE BLEUE"

Les services de la Ligue (Aide aux clubs et Communication) ont permis à de nombreux licencié(e)s de clubs de vivre la Coupe du Monde Féminine, notamment à Rennes et au Parc des Princes (plus de 50 commandes au total). Près de 300 places ont également été distribuées via un tirage au sort pendant la tournée, et des jeux divers (photo du Groupement Féminin Sud-Loire à Rennes pour Japon/Pays Bas).

• UNE QUINZAINE DU FOOT TRICOLERE

Pour cette saison encore, la « Quinzaine du foot », qui s'adresse à tous les collèges, lycées et sections sportives, publiques et privés, a permis aux participants de recevoir des récompenses (matériel, places pour le Mondial 2019 féminin, etc.). Concernant notre Ligue, les écoliers retenus ont pu assister à la rencontre à Rennes opposant le Japon à la Suède. Les lauréats en Pays de la Loire étaient les collèges Saint-Louis (Saumur) devant Alain-Fournier (Le Mans) et Notre-Dame (Meslay du Maine), sans oublier le lycée Jules-Rieffel (St-Herblain).

Campagne des licences 2018/2019 : Plus de 170 000 en Pays de la Loire !

L'effet "victoire en Coupe du Monde" a bien eu lieu à la rentrée 2018 ! Avec une augmentation de plus de 4500 licenciés au total, soit 2,69 % par rapport à la saison précédente, le cap historique des 170 000 licences enregistrées par notre service dédié a été franchi pour la première fois début 2019, pour atteindre finalement le total de 172 222 licencié(e)s début mai en Pays de la Loire !

C'est une nouvelle fois les Féminines qui portent la progression du football en Pays de la Loire, avec la barre des 12 000 licenciées franchie, joueuses (près de 1 500 nouvelles licenciées cette saison) et dirigeantes (+ 9,57 %) comprises, avec des progressions de l'ordre de 15 à 20 % dans toutes les catégories féminines ! Et si la catégorie Seniors Masculins est en revanche en baisse avec 881 licenciés de moins, les hausses en Jeunes ont largement compensé cette tendance, avec notamment un grand bond de plus de 2 500 licenciés en foot d'animation (+6,65 %), ou encore 250 nouveaux licenciés en U14-U15. Les effectifs en Futsal sont toujours en progression, avec plus de 2500 licenciés, grâce notamment à plus de 120 nouveaux Seniors. Et si les effectifs des arbitres et des éducateurs étaient plutôt à l'équilibre en 2018/2019, la barre symbolique des 170 000 licenciés était bel et bien franchie !

La saison 2018/2019 en chiffres :

- 45 000 Le nombre de Seniors masculins
- 40 000 Le nombre de joueurs U12 à U19
- 40 000 Joueurs de "Football Animation"
- 20 000 Le nombre de dirigeants
- 12 500 Joueuses et dirigeantes
- 2 500 Licenciés de Futsal
- 1 550 Educateurs Fédéraux et Animateurs
- 1 550 Arbitres



Arbitrage : toujours vers les clubs

Pour la **première fois**, en décembre 2018, sur les sites de Saint-Sébastien et du Mans, la Ligue de Football des Pays de la Loire, représentée par ses 2 CTRA Sébastien Denis et Anthony Torralba et son Equipe Technique Régionale en Arbitrage (ETRA), a reçu **une cinquantaine de représentants** d'une trentaine de clubs pour les sensibiliser aux questions du « statut de l'arbitrage », de « l'arbitrage et sa valorisation », du rôle du « référent en arbitrage » et de la « formation initiale en arbitrage ».

Une nouveauté dans la lignée d'autres actions en direction des clubs comme des **visites de sensibilisation** ou encore la mise en place **d'entraînements spécifiques** à destination de nos arbitres Seniors. A l'aide des 5 ETDA (Equipe Technique Départementale en Arbitrage), 275 nouveaux arbitres nous ont rejoint en 2018/2019, renforçant ainsi nos effectifs à 1 550 dans la Ligue. Enfin, Coupe du Monde Féminine oblige, une formation gratuite a été mise en place, sans oublier un séminaire fédéral organisé dans le cadre du France-Allemagne à Laval. A noter enfin que Mathilde Alaplantive a pris le relais de la jeune retraitée Christine Fleury au secrétariat Arbitrage.



Formations : FIA et développement

C'était l'une des **nouveautés de la saison 2018/2019**. A compter de la rentrée, l'Institut Régional de Formation du Football des Pays de la Loire (IR2F), en relation avec les Districts, prenait en main l'organisation de la formation « Initiale d'Arbitre » qui a pour objectif d'amener les participants à **devenir arbitre de football** de niveau départemental en étant garant du respect des lois du jeu.

Le rythme des formations d'éducateurs a lui été intense tout au long de l'année, **soutenu par la revalorisation** via des bons de formation de l'enveloppe initiale, suite à la victoire des Bleus en Russie. Bref une saison intense pour les services administratifs de l'IR2F qui ont accueilli Laëtitia Motard dans le courant de la saison, à la suite de Pauline Bosger. Et comme chaque fin juin, la saison des formations s'est conclue par **les remises de diplômes effectuées au CRT** de Saint-Sébastien en présence de Didier Esor, Président-Délégué de la Ligue et parrainé par Tanguy Fétiveau et Marine Pervier, représentants des Féminines du FC Nantes, promues en D2F et largement engagées dans les différents processus de formation et de labellisation.

OPÉRATION "2ÈME ÉTOILE" : 800 CLUBS RÉCOMPENSÉS

En plus de la hausse attendue des licences, c'est l'autre effet positif du titre de Champions du Monde décroché à l'été 2018 par les Bleus. Au total, en France, 10 millions d'euros ont été investis vers 13 333 clubs, dont 872 en Pays de la Loire. En janvier 2019, les élus de la Ligue des Pays de la Loire ont donc accueilli au CRT de Saint-Sébastien les présidents et directeurs de la Ligue du Football Amateur (LFA), afin également de faire un point d'étape sur les actions menées par la Ligue. Les différents représentants de la Ligue et des Districts ont ainsi pu échanger avec Marc Debarbat, Président de la LFA, Pierre Samsonoff, Directeur et Hubert Fournier, Directeur Technique National. La fin de journée fut ponctuée par la cérémonie des Vœux organisée par la Ligue, à laquelle étaient invités une vingtaine de clubs sur proposition des Districts. Des clubs attentifs à l'« Opération Clubs 2 étoiles » présentée par la LFA et qui devait voir 872 clubs de la Ligue récompensés par des dotations textile et matériel. Un dispositif abondé de 10 % par le partenaire de la FFF et de la LFPL, Intersport.



L'assemblée générale 2018 de la LFPL à Carquefou

La traditionnelle Assemblée Générale de la Ligue de Football des Pays de la Loire s'est déroulée le samedi 3 novembre 2018 à Carquefou en présence de plus de 400 personnes dont 193 représentants de clubs et délégués sur 247 (78,14 %) pour 1537 voix sur 1801 (85,34 %) ! Un grand merci aux équipes de la Ville de Carquefou, de La Fleuriaye et bien évidemment du club de l'USJA Carquefou Football pour cette belle organisation ! " L'exercice 2018-2019 marque les débuts des compétitions uniques dans toutes les catégories et toutes les pratiques ", soulignait à cette occasion le Président Gérard Loison, alors qu'un large éclairage sur la Coupe du Monde Féminine était programmé en fin d'Assemblée.



Fonds d'Aide au Foot Amateur : les nouveaux dispositifs !

Le F.A.F.A. nouveau est arrivé ! Pour la saison 2018-2019, la Fédération Française de Football a dégagé 1,5 M€ supplémentaires pour le Fonds d'Aide du Football Amateur (FAFA), dédié au développement et à la structuration du football amateur. Dans le cadre de la Coupe du Monde FIFA 2019, le plan « Héritage 2019 » avait pour objectif d'accompagner davantage le développement du football féminin, via 4 cadres d'intervention (l'emploi ; le transport (véhicule Volkswagen) ; la formation (bons formation) ; les équipements). Lors de son Assemblée Générale à Carquefou, la Ligue avait notamment organisé plusieurs stands au service des clubs, dont celui du F.A.F.A. avec la maquette de la Ligue du Football Amateur (photo ci-contre).



Des réunions-clubs sur la dématérialisation des Licences

La campagne de saisie des licences 2019/2020 a traditionnellement débuté la première semaine de juin. Auparavant, de nombreux représentants de clubs avaient pu échanger sur la dématérialisation lors de réunions « clubs » qui se sont déroulées aux Ponts-de-Cé (photo du District 49), à Saint-Sébastien/Loire et au Mans. A chaque fois, des représentants des Services Licences et Informatique de la Ligue étaient présents pour répondre à toutes les interrogations. A ce sujet, la Fédération a mis en ligne plusieurs vidéos dédiées à la dématérialisation, devenue obligatoire en Pays de la Loire pour les demandes suivantes : "Joueur/Dirigeant", "Renouvellement", "Nouveau".



Une nouvelle commission, un slogan

Cette commission PEF / CITOYENNETÉ résulte de la fusion de trois commissions traitant des sujets ayant des intérêts communs : "CR Sécurité", "CR Observatoire des comportements" et "CR PEF / Citoyenneté Ensemble". L'un des travaux des membres de cette nouvelle commission a été la mise en place du slogan de la LFPL : « Ensemble, soyons PRETS, soyons foot »



Les nouveaux championnats Jeunes

Après la grande réunion de rentrée des clubs de Ligue Jeunes, les équipes U14 à U19 représentant 74 clubs de la Ligue ont inauguré les nouveaux formats de championnats de Ligue en septembre 2018. Un début de saison marqué par « l'arbitrage des jeunes par les jeunes » notamment en U14-U15 ». Une nouvelle philosophie que d'autres pratiques ont déjà mise en place, expliquait le CTRA Sébastien Denis. Le football est en retard dans ce domaine... » Après avoir présenté Nathalie Perrotel, l'interlocutrice principale du service des compétitions pour les Jeunes, le DTR Adjoint Frédéric Bodineau soulignait de son côté l'importance « de faire jouer les enfants à 50% minimum du temps. » Jouer est un droit du joueur et faire jouer une obligation de l'éducateur.

Sélections : Succès en U15 et Coupe UEFA des Régions

Les sélections de Ligue créent souvent les temps forts d'une saison technique. **La première victoire historique fin avril 2019 de notre sélection Seniors, en Coupe UEFA des Régions à Avion, aura donc été un fait majeur.** C'est grâce à Pierre Sauvé de l'US Changé que les joueurs de Lionnel Ducloz, DTR épaulé par Philippe Guégan, ont dominé la sélection des Hauts-De-France. « Nous avons beaucoup aimé l'engagement, la détermination et le sérieux des joueurs qui ont permis véritablement de trouver une dynamique de groupe », commentaient alors les membres du staff. Un mois plus tard, notre sélection s'inclinait malheureusement en quart de finale, au terme d'un match incroyable face à Paris-Ile de France (2-5 après prolongation), en lever de rideau de la finale de la Coupe des Pays de la Loire à Changé.

Du côté des autres sélections de Ligue, mentions spéciales pour nos féminines et nos U15 Avenir qui ont remporté l'intégralité de leurs matchs sans encaisser de but à Houlgate et Châteauroux. Les U15 ont eux rivalisé avec leurs voisins au CRT de Saint-Sébastien. **Au final, 7 joueuses et joueurs de la Ligue des Pays de la Loire ont participé ensuite aux stages nationaux au mois de mai au CNF de Clairefontaine.** Sans oublier les 4 licenciés U15 de la Ligue retenus pour le concours d'entrée du Pôle France Futsal à Lyon (3 finalement retenus).

Enfin, une nouveauté du côté des sélections scolaires avec la première édition du Challenge Féminin « Marilou Durringer », pendant du challenge « Jean-Leroy ». Ce sont les collégiennes nantaises, devant celle du Mans, qui ont remporté le tournoi régional organisé le 19 décembre au CRT et sur les terrains synthétiques de Basse-Goulaine.



Finale régionale du Festival U13 à Beaufort en Vallée (49)



Après les finales départementales en avril, la phase régionale du Festival Foot U13 Pitch s'est déroulée le samedi 4 mai du côté de Beaufort-en-Vallée (49). Félicitations aux quelque 400 jeunes joueuses et joueurs ainsi qu'à leurs éducateurs pour cette belle fête du football. Au programme : matchs, défis, jonglage et quizz pour les enfants et les parents en mode « Fiers d'Être Bleues » peu de temps avant la Coupe du Monde Féminine ! Ce sont finalement les jeunes filles du FC Nantes et les garçons du Mans FC qui se sont qualifiés pour la finale FFF de Capbreton.

Journée régionale de Labellisation à Courgains (72)



Notre journée régionale de labellisation 2018 coïncidait avec la remise du Label Jeunes Espoir au club du GSIS Courgains le samedi 13 octobre. Une journée festive au cours de laquelle les 120 enfants présents ont participé à différents ateliers mis en place par l'équipe technique régionale accompagnée par Frédéric Aubert, entraîneur national, qui a animé un atelier avec les jeunes enfants. L'ensemble des acteurs du club, enfants, parents, éducateurs, dirigeants, élus locaux ont largement apprécié cette reconnaissance fédérale.

Une journée 100 % « Football Handicap »

C'est une véritable journée du « Football Handicap » qui s'est déroulée le samedi 1er décembre 2018. Le Président de la Ligue de Football des Pays de la Loire, Gérard Loison, a ainsi signé des conventions avec ses homologues de la Ligue des Pays de la Loire de Sport Adapté (photo à gauche à Châteaubriant), puis du Comité Régional Handisport en soirée à Nantes. Dans le nord de la Loire-Atlantique, ce sont 11 équipes venant des 4 coins des Pays de la Loire, soit 70 à 80 joueurs, qui se sont rencontrés à l'occasion du traditionnel championnat régional Futsal de sport adapté.



Dans la soirée, à Nantes, une séance commune avec la section Handisport du Nantes Métropole Futsal a précédé le match du Top 12 de Futsal, avec une animation Handicap. A travers ces deux conventions, la Ligue de Football des Pays de la Loire s'engage avec ses co-signataires à favoriser la promotion et le développement du Football pour les personnes en situation de handicap, et de permettre à ces sportifs de pratiquer le football dans les meilleures conditions. Par exemple en facilitant l'accès aux entraînements des clubs affiliés à la F.F.F. sans avoir l'obligation de prendre une licence F.F.F. auprès de ceux-ci, ou encore en soutenant des manifestations locales ou régionales.



Les nouvelles pratiques en plein développement

Tout au long de la saison, la Ligue a soutenu le développement des nouvelles pratiques, notamment le Futnet (tennis-ballon) à différentes reprises, notamment dans le cadre des animations du Nantes Métropole Futsal. C'était le cas en tout début de saison avec un rassemblement de Jeunes des clubs de Futsal régionaux, puis sur une après-midi exceptionnelle le samedi 20 Avril 2019 au Complexe Sportif du Vigneau. L'occasion d'assister à la finale du Championnat de France de Futnet (Tennis Ballon) qui opposait Tennis Ballon Olonnais (Les Sables d'Olonne) à Issy les Moulineaux. Un superbe lever de rideau avant un match du championnat de D1 Futsal avec notre club Elite, le NMF. Le développement des nouvelles pratiques est également un axe prioritaire de nos Districts. En plus du Futnet, la FFF travaille également sur la promotion du "Foot en Marchant", du "FitFoot", du "Foot5" et du "FootGolf".



Nouvelles Coupes Futsal en U15 et Féminines



C'était une grande première début février sur le parquet nantais du gymnase Gaston Turpin ! **La Ligue a eu le plaisir d'organiser la toute première finale régionale futsal à destination de la catégorie U15.** Après plusieurs rassemblements organisés par nos 5 Districts, les 8 équipes qualifiées ont rejoint l'ultime étape de la compétition. Même si l'essentiel était ailleurs, l'histoire retiendra que la finale a été remportée par les jeunes sarthois du Mans FC entraînés par Grégory Cerdan vainqueurs du Groupement Jeunes Doué Puy-Vaudelnay (4-1). Le 15 juin, ce sont ensuite les Féminines du Nantes Métropole Futsal qui ont remporté le 1er Challenge Futsal Féminin au gymnase Pierre-Emerick Aubameyang de Laval (photo ci-dessus à droite). Des Interligues étaient aussi organisés ce même jour avec nos voisins bretons.

Des formats innovants en Beach-Soccer !



Le mois de juin est celui du Beach-Soccer ! Le week-end du 22, à Angers, la LFPL a pour la première fois organisé un Challenge Féminin en parallèle du tournoi masculin créé il y a déjà 10 ans. **Ce sont les joueuses de l'ESOF La Roche sur Yon qui l'ont emporté, tandis que leurs voisins de Fontenay le Comte ont retrouvé leur bien chez les garçons.** Un événement convivial sur le magnifique site du Lac de Maine, coorganisé avec le club d'Angers NDC, la Ville et le District 49. Une semaine plus tard, notre Ligue a organisé et participé au premier InterLigues U21 de Beach-Soccer (photo) qui a eu lieu sur notre second terrain officiel, à St-Jean-de-Monts (au stade de la Forêt Ernest Pajot) : 3 sélections régionales étaient alors représentées (les Pays de la Loire, la Nouvelle Aquitaine ainsi que la Bretagne).

TÉLÉTHON 2018 : LES CLUBS SE MOBILISENT !



Week-end de mobilisation pour le Téléthon. De nombreux clubs de toute la Ligue ont organisé en décembre 2018 des manifestations pour collecter des dons au profit de l'AFM-TÉLÉTHON, comme le FC Pouzauges Bocage, le FC Noirmoutier, Ecommoy FC, l'US Savigné l'Evêque, l'US Ste Reine de Bretagne, le Foyer Trélazé ou Thouarcé Futsal Club. Rappelons que la Ligue s'associe également à la promotion de cette cause en invitant les clubs à réaliser des photos avec le signe V, symbole de la campagne 2018, ou le numéro d'appel "36 37" (photo des jeunes d'Orvault Sports).

HENRI MICHEL : UN HOMMAGE XXL À NANTES



Événement exceptionnel pour un joueur et un entraîneur légendaire ! Un magnifique hommage a été rendu à Henri Michel, disparu un an plus tôt. L'association « A la Nantaise » et le Comité des Internationaux de France (en collaboration avec le HBC Nantes et le FC Nantes) ont organisé le « Tournoi des Légendes » sur le parquet de la « H Arena de Nantes » en juin 2019. Du beau monde sur le parquet avec Drogba, Domoraud, Faé, Kalou, Savidan, Landreau, Makelele, Carrière, Da Rocha, Loko, Naybet, Hadji ou encore un certain Zinédine Zidane. La Ligue a fait gagner plusieurs dizaines de places à cette occasion.

LES DEBUTS REUSSIS DE LA MONTAIGU FUTSAL CUP !



Les mardi 28 et mercredi 29 août 2018, le FC Montaigu et sa section Futsal accueillait un tournoi international U19 Futsal qui opposait la France à l'Espagne, l'Angleterre et le Monténégro. Une première en France réussie, puisqu'un an plus tard, l'initiative était renouvelée, toujours avec la FFF et la Ligue en support d'organisation, et avec un plateau encore plus prestigieux, le Portugal et l'Ukraine rejoignant la France et l'Espagne. Cette organisation reposait également sur l'expérience et les bénévoles du célèbre Mondial chaque vacances de Pâques. Une magnifique exposition pour le Futsal.

• DU MOUVEMENT AU SEIN DE L'EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE

Originaire de Toulouse et formateur au sein de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine, Willy Lacoste a rejoint la Ligue de Football des Pays de la Loire à l'été 2018, pour succéder à Lionel Ducloz, nouveau Directeur Technique Régional (DTR) en remplacement de Nicolas Bourdin, promu à la FFF. Arnaud Vaucelle a quitté de son côté le poste de CTD de Mayenne pour devenir CTR. Enfin, en fin de saison 2018/19, le CTR Frédéric Bodineau nous a aussi quitté, également pour une mission fédérale. Il a été remplacé à la rentrée 2019 par Yvonnick Simon.

• DISPARITION DE JEAN-PAUL ALLARD CTR DE LA LIGUE ATLANTIQUE

Les élus et salariés de la L.F.P.L. ont appris en mars 2019 la disparition de l'ancien CTR emblématique de la Ligue Atlantique de 2003 à 2010, Jean-Paul Allard. Premier Conseiller Technique Départemental au sein du District de Football de Loire-Atlantique dès 1979, juste après avoir dirigé les minimes du FC Nantes, il accompagnera notamment la création de la section de la Colinière à Nantes.

LE FC NANTES CHAMPION DE FRANCE EN U17



Les jeunes du FC Nantes ont remporté le titre de champion de France U17 2019 en dominant en finale le 1er juin le LOSC (6-3) à Andrézieux-Bouthéon. Une très belle performance dont se félicite la Ligue avec pas moins de 5 joueurs passés par le Pôle Espoirs Fédéral de St-Sébastien (Promotion 2002) : Quentin Merlin (ex Pornic Foot, FC Goélands Sanmaritains) ; Lohann Doucet (ex Landreau Loroux OSC) ; Enzo Barreau (ex US Loire Divatte) ; Robin Voisine (ex Orvault RC) et Tom Fillaudeau (ex US Le Pellerin). L'équipe entraînée par Johann Sidaner a terminé sa saison invaincue avec 24 victoires pour 2 nuls. Bilan auquel s'ajoutent 3 succès en phase finale contre Lyon (3-1), Montrouge (4-0) et donc Lille.

SPORT ADAPTÉ : JOURNÉE DE FOOTBALL À ANGERS



C'est un temps fort chaque mois de mars ! Après Beaucazoué et Montaigu, la Ligue de Sport Adapté des Pays de la Loire a organisé son Challenge Jeunes 2019 à Angers, en partenariat avec l'AS Lac de Maine, la Ville d'Angers et la Ligue de Football des Pays de la Loire. Près de 100 jeunes ont participé à cette compétition : les 15 équipes, réparties en 3 catégories (-12 ans, -16 ans et -21 ans), étaient issues d'une dizaine d'établissements du 44, 49, 72 et 85. Toujours concernant le Football Handicap, Nantes Don Bosco Cécifoot, qui s'entraîne régulièrement sur les installations du CRT de Saint-Sébastien, a reçu les 23 et 24 février la 3ème journée du Championnat de France Cécifoot B1.

Une tournée « Beach Vert 2019 » record !

Après une semaine marquée par un record d'affluence avec près de 130 enfants présents à Gennes-Les Rosiers (49), la 2e semaine de la tournée régionale #BeachVert a elle aussi démarré de la plus belle des façons avec 3 nouveaux records : plus de 100 enfants à La Selle-Craonnaise (53), puis 125 le lendemain à Noyant-la-Gravoyère (49) et enfin la centaine dépassée encore à Mesnard la Barotière (notre photo). Fleury Michon nous a alors rejoint en tant que partenaire sur les 2 étapes vendéennes, aux côtés d'Harmonie Mutuelle, de notre partenaire Média Ouest-France ainsi que de la Région des Pays de la Loire. Le plaisir et la bonne humeur ont été les mots clés du Beach Vert, durant ces trois semaines de juillet 2019 qui auront à nouveau réuni plus de 1200 enfants sur 12 dates aux 4 coins de la Région Pays de la Loire.



FootStageAtlantique : un excellent cru 2019 !

En approchant la barre des 800 stagiaires pendant l'été 2019, les stages organisés au Centre Régional Technique de la Ligue de Football des Pays de la Loire figurent parmi les meilleurs crus depuis leur création en 2003. Avec notamment un record chez les féminines, avec la barre des 100 jeunes filles accueillies pendant l'été ! Un effet "Coupe du Monde Féminine" indéniable, en témoigne la présence de près de 25 jeunes filles la première semaine des FootStage, juste avant la finale : un record historique ! A l'heure des bilans le 22 août, en présence des principaux partenaires des FootStageAtlantique (le Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest (LACO) et Atlantique Habitations qui permettent l'accueil de 50 enfants qui n'auraient pas forcément pu s'offrir cette semaine de stage « football »), l'accent a été mis une nouvelle fois sur la mixité sociale, un élément fort comme chaque année des étés au CRT.



+ de partenariats au service des clubs : Intersport & Domino's

La Ligue de Football des Pays de la Loire continue de bâtir des partenariats à destination principale des clubs. A la rentrée 2018, ce sont ainsi près d'une quinzaine de clubs promus au niveau Ligue en Seniors Féminines et Masculins qui ont reçu un bon d'achat dans le cadre du partenariat élargi avec les magasins Intersport des Pays de la Loire (photo des joueuses d'Olonne sur Mer). La LFPL a également trouvé un nouveau partenaire, Domino's Pizza, qui a accueilli en mars 2019 le tirage du tableau final des Coupes des Pays de la Loire U17 et U19 et permis ainsi d'équiper en tenues complètes les 16 équipes de la Ligue à avoir atteint ce niveau. Une vraie plus-value pour la Ligue et pour ses clubs !



Un CRT toujours en mode "pluri-activités" !

Le Centre Régional Technique a poursuivi sa progression en terme d'accueil de groupes issus du monde du football, mais pas seulement. Avec par exemple pour la première fois en 2019 des stagiaires du BPJEPS Surf ou encore des collègues d'autres disciplines (rugby, handball, basket,...). Les sélections de Ligue et formations de l'IR2F ont de nouveau trusté les salles de réunion et vestiaires sébastienais, avec notamment comme temps fort un Interligues U15 en avril 2019 réunissant les sélections des Ligues de Bretagne, Centre Val de Loire et Normandie (notre photo). A noter qu'en fin de saison 2018/2019, Laurent Ydier a définitivement quitté ses fonctions historiques de directeur du CRT pour prendre en main le service du Conseil aux Clubs. Il a été remplacé par Natalie Vrigneau en août 2019.

Le Pôle Espoirs lance sa « Cellule Performance »

La Ligue de Football des Pays de la Loire fait le pari de l'innovation ! Créé il y a dix ans lors de la saison 2008-2009, le Pôle Espoirs régional (placé sous l'égide de la FFF) se dote d'un outil novateur à destination de ses jeunes pensionnaires. Ludovic Kück, futur diplômé du D.E.S. et missionné par son Directeur Franck Maufay, a ainsi élaboré et construit une Cellule d'Optimisation de la Performance ayant pour objectif de parfaire la préformation des joueurs. Cet accompagnement, basé sur une approche systémique considérant le jeune dans son environnement personnel, a pour vocation d'agir de manière optimale sur la formation du joueur. L'objectif de ce dispositif novateur est de permettre au plus grand nombre d'intégrer un centre de formation de club professionnel ou une Section Sportive Scolaire. Mais également de proposer à notre football régional et à l'ensemble de nos clubs amateurs des jeunes aux compétences multiples. A noter que le Pôle Espoirs peut compter désormais à temps plein sur Lucie Grenais, en qualité d'assistante pédagogique.





Championnat U18 Féminines

F.C. NANTES (photo à gauche)

Championnat U13 Futsal

NANTES DOULON BOTTIERE F.C.

Championnat U15 Futsal

NANTES DOULON BOTTIERE F.C.

Championnat U17 Futsal

ÉTOILE LAVALLOISE (PHOTO À GAUCHE)

Championnats U14 R1 et R2

Championnat U14 R1 - Gpe A : F.C. NANTES

Championnat U14 R1 - Gpe B : SABLE SUR SARTHE F.C.

Championnat U14 R2 - Gpe A : REZE F.C.

Championnat U14 R2 - Gpe B : LE POIRE SUR VIE VF



LES COUPES

Coupe Régionale U15 Futsal :

- LE MANS F.C

Coupe Pays de la Loire U17 :

- MAYENNE STADE FC (photo)

Coupe Pays de la Loire U18 F :

- F.C NANTES

Coupe Pays de la Loire U19 :

- USJA CARQUEFOU

Championnats U15 R1, R2 et R3 et U16 R1

Championnat U15 – R1 - Gpe A : F.C. NANTES

Championnat U15 – R1 - Gpe B : LE MANS F.C.

Championnat U15 – R2 - Gpe A : CHOLET SO

Championnat U15 – R2 - Gpe B : LES HERBIERS VF

Championnat U15 – R2 - Gpe C : BEAUCOUZE SC

Championnat U15 – R3 - Gpe A : MERAL COSSE US

Championnat U15 – R3 - Gpe B : TRELAZE FOYER

Championnat U16 – R1 : LA ROCHE SUR YON VF

Championnats U17 R1, U17 R2 et R3

Championnat U17 – R1 - Gpe A : ANGERS SCO 2

Championnat U17 – R1 - Gpe B : SAINT NAZAIRE AF

Championnat U17 – R2 - Gpe A : US THOUARE

Championnat U17 – R2 - Gpe B : AC BASSE GOULAINÉ

Championnat U17 – R3 - Gpe A : ES SEGRE

Championnat U17 – R3 - Gpe B : LA SUZE F.C

Championnat U17 – R3 - Gpe C : LA CHATAIGNERAIE AS



Championnats U18, U19 R1 et R2

Championnat U18 R1 : LE MANS F.C.

Championnat U19 R1 : LES HERBIERS VF

Championnat U19 R2 - Gpe A : ST SEBASTIEN/L FC

Championnat U19 R2 - Gpe B : SAUMUR OFC



Championnats Seniors Féminines

Séniors Féminine R2 – Gpe A : ST-NAZAIRE AF

Séniors Féminine R2 – Gpe B : NALLIERS FOOT ESP.85

Séniors Féminine R1 : LE MANS F.C. (photo à droite avec Ettie)

Championnat Seniors Futsal

Championnat R1: NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL

Championnat Séniors R3

Séniors R3 – Gpe A : CHANGE CS

Séniors R3 – Gpe B : PORNIC FOOT

Séniors R3 – Gpe C : NANTES ST-MED. DOULON

Séniors R3 – Gpe D : ST. LUCE SUR LOIRE US

Séniors R3 – Gpe E : LUCON FC

Séniors R3 – Gpe F : LES BROUZILS LSG

Séniors R3 – Gpe G : SAUMUR OFC 2

Séniors R3 – Gpe H : BRISSAC QUINCE ESA

Séniors R3 – Gpe I : BOUCHEMAINE ES

Séniors R3 – Gpe J : STE CECILE ST MARTIN

Championnat Séniors R2

Séniors R2 – Gpe A : ANGERS NDC

Séniors R2 – Gpe B : US ST PHILBERT GD LIEU

Séniors R2 – Gpe C : ORVAULT SF

Séniors R2 – Gpe D : LE POIRE SUR VIE VF

Championnat Séniors R1 INTERSPORT :

Séniors R1 – Gpe A : POUZAUGES BOCAGE FC

Séniors R1 – Gpe B : CHANGE US (photo ci-dessus)

Championnat N3 PAYS DE LA LOIRE :

ANGERS SCO 2



LES COUPES

Coupe Pays de la Loire Seniors OMR KONICA-MINOLTA :
SABLE SUR SARTHE FC (photo ci-contre)

Coupe Pays de la Loire Féminine CREDIT MUTUEL :
• ORVAULT SPORTS (photo ci-dessous)

Coupe Pays de la Loire Futsal :
• NANTES C WEST FUTSAL 2 (photo ci-dessus)

Challenge des Pays de la Loire de Beach-Soccer :
• VENDÉE FONTENAY FOOT

Challenge des Réserves de Ligue :
• SAINT-NAZAIRE AF 2



Siège

172, Boulevard des Pas Enchantés
44235 Saint-Sébastien sur Loire Cedex - BP 63507



Antenne

225, Rue de Beaugé
72000 Le Mans

Le Centre Régional Technique

Le Centre Régional Technique de la Ligue de Football des Pays de la Loire est l'endroit idéal pour accueillir les préparations sportives ou des formations d'Educateurs. Le CRT est aussi spécialisé dans l'accueil de groupes sportifs ou scolaires, de séminaires d'entreprises et d'associations diverses.

170 Boulevard des Pas Enchantés
Contactez-nous : 02.40.80.75 50 - crt@lfpl.fff.fr



6 centres de gestion, dont 5 districts :

- Loire-Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72) et Vendée (85)
- Environ **900** clubs pour plus de **170 000** licenciés
- **25** championnats, une **dizaine** de Coupes et de **nombreuses manifestations** organisées tout au long de l'année
- Un Comité de Direction de 19 élus (sans compter nos 5 présidents de District), une centaine de membres de commission et une cinquantaine de salariés au service des clubs de la Ligue

